

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Trésor des Amadis](#)[Collection 1567 - Trésor des Amadis - Vincent Normant et Jeanne Bruneau](#)[Item 1567 - Vincent Normant et Jeanne Bruneau - Trésor des Amadis - BM Amiens](#)

1567 - Vincent Normant et Jeanne Bruneau - Trésor des Amadis - BM Amiens

Auteurs : Montalvo, Garcí Rodríguez

Description matérielle de l'exemplaire

Format 16°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

102 Fichier(s)

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_986

Titre longLE // THRESOR DES // LIVRES D'AMADIS DE // GAVLE, A SÇAVOIR, LES // Harangues, Concions, Epistres, Com- // plainctes, & autres choses les plus excellentes. Reueu & corrigé de nouveau. // Ensemble vne table, dont l'Epistre // suyante enseigne l'vsage. // [Marque typographique] // A PARIS, // Pour Vincent Normant & Ianne Bruneau, // tenant leur boutique au Palais, en la ga- // lerie par où lon va à la Chancellerie. // 1567.

Imprimeur(s)-libraire(s)

- Normant, Vincent
- Bruneau, Jeanne

Date 1567

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote Amiens (Fr), Bibliothèques d'Amiens-Métropole, Louis-Aragon, Patrimoine, BL 2357 A

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [Bibliothèques d'Amiens-Métropole](#)

Sources de la numérisation [Bibliothèques d'Amiens-Métropole](#)

Type de numérisation [Numérisation partielle](#)

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscrites L'exemplaire ne comprend pas d'annotations manuscrites.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : Clichés Bibliothèques d'Amiens-Métropole
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Montalvo, Garcí Rodríguez, 1567 - Vincent Normant et Jeanne Bruneau - Trésor des Amadis - BM Amiens, 1567

Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/986>

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 19/10/2016 Dernière modification le 31/07/2024

LE
THRESOR DES
LIVRES D'AMADIS DE
GAULE, A SçAVOIR, LES
Harangues, Concions, Epistres, Com-
plaintes, & autres choses les plus excel-
lentes. Reueu & corrigé de nouveau.

*Ensemble vne table, dont l'Epistre
suuante enseigne l'usage.*



A PARIS

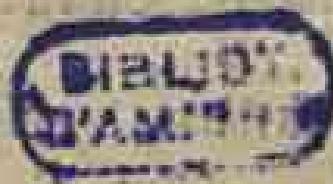
Pour Vincent Norment & Ianne Bruneau,
tenant leur boutique au Palais, en la ga-
lerie par où lon va à la Chancellerie.

1567.

EPISTRE AV LECTEUR.

Ognouissant (omy lecteur) que plusieurs personnes non de petite autorité, aoyant un merveilleux desir de rencontrer quelque petit livre auquel fussent contenues quelques formules d'escrire lettres, faire harangues, & dresser complaintes. Je me sui finallement resolu faire ce petit recueil des douze livres d'Amadis de Gaulle : autant estrangez non seulement de uostre, mais aussi des étrangers, tant pour la verité des choses, que pour le language propre & poly, que liure qui se renoncre : pour en user tant en propos familiers, qu'en toutes sortes de harangues, complainctes & lettres missives, pour laquelle chose faire plus commodément, nous avons dressé une table digérée par lieux communs des matières plus insignes : à ce que tu puisses aisement trouver les formes propres pour parler, entretenir civilement & en bons termes les personnes de quelque estat ou condition qu'ils soyent, ou escrire la conception, selon l'argument que tu vaudras traiter. Or la table est ainsi ordonnée pour ton soulagement, que la lettre A signifie la première page au costé du feuillet: B, la seconde. A. D. V.

Le tout à Dieu.



T A B L E D E S M A T I E R E S
 contenues en ce recueil, des Harangues, Epistles, Complaintes, et autres telles choses: extraites des douze Livres d'Amadis de Gaulle, reduites par lieux communs, pour plus facilement trouuer la maniere d'escrire Lettres, Missives, selon l'argument qu'on veult deduire. *A*, signifie la premiere Page au coste du fucillet: *B*, la seconde.

*M*isez au Lecteur, que quand il cherchera quelque maniere d'escrire, de lire les nombres des fucillers ainsi qu'ils sont marquez aux lettres de *J*, & *K*.

Maniere de declarer son aduis, de demander, ou donner conseil de quelque chose à ses seigneurs, amis, parens, alliez ou subiects.
 Fucillet 7. a. b. 23. b. 24. a. 31. a. b. 34. a. b. 48. b. 49. a. 52. a. b. 53. b. 55. b. 56. b. 59. b. 60. a. 61. a. b. 61. a. b. 63. b. 64. a. 72. a. b. 75. b. 76. a. b. 78. a. 92. b. 94. a. 95. b. 96. b. 99. a. b. 111. b. 117. a. 118. a. 158. b. 164. a. b. 171. a. b. 184. a.

Maniere d'escrire, ou dire qu'on accepte le conseil donné. Fucil. 78. a. 81. a.

Maniere de demonstrier ou declarer à quelqu'un sa delibération, touchant quelque affaire. Fucil. 69. a. b. 94. b. 95. a. 96. b.

A ij

LA TABLE.

97.a.197.a.

Maniere de prier qlqu'vn de faire quelque chose, ou s'y monstret fauorable. Fueil.8.b.
9.a.14.b.27.a. 28.a.b.31.a.38.a.40.a.51.b.
55.a.b.61.b.62.a.69.a.b.70 a.97.b. 103.b.
104.a.111.a.128.a.143.b.144. a.162.b.163.
a.175.b.180.a.195.a.204.a.207.b.210.a.

Maniere de recommander quelque chose à quelqu'vn , & de reciter quelque chose auenue. Fueil.36.a.b.72.b.81.b.91.b.108.
a.b. 113.a.169.a.171.a.202.b. 204.b. 211.
a.b.

Maniere d'accorder, promettre & refuser quelque chose à quelqu'vn. Fueil.64.
b.98.a.b.113.a.b.149.a.197.a.201.b.

Maniere de declarer à quelqu'vn la bonne affection qu'on luy porte. Fueil.68.a.
b.102.b.119.b.130.a.

Maniere d'escrire, voulant recompenser ou donner quelque chose à quelqu'vn. Fueil. 100.b.101.a.105.b.

Maniere de louer, prier, ou respondre aux louanges de quelqu'vn. Fueil.44.b.
45.a.b. 48.b. 49.a.59.a.b.73.a.120.b.130.
b.141.a.173.a.

Maniere de rendre grace à quelqu'vn. Fueil. 100.b.101.a.105.a.b.

Maniere d'escrire, quand on veut complaire à quelqu'vn. Fueil.27.b.28.a.

Maniere d'escrire ou dire propos amou-
reux. Fucil. 113. b. 125. b. 126. a. 131. a. b. 132.
a. b. 133. a. b. 139. b. 140. a. 144. b. 151. b. 167.
a. b. 168. a. 177. b. 178. a. 189. b. 190. a. 195. b.
200. a. b. 213. b. 214. a. b. 218. b. 219. b. 221.
a. 222. b. 224. a. 226. a. b. 227. b.

Maniere de s'excuser (en s'accusant) des
fautes commises au prejudice de quelqu'
vn. Fucil. 22. b. 23. a. 157. a. 158. a. 160. b.
161. a. 162. a.

Maniere de s'excuser de ce dont on pour-
roit estre taxé. Fucil. 16. a. b. 24. b. 25. a. 33.
b. 43. a. 121. b. 122. a. 123. b. 138. a. 176. a. b.
179. a. b. 182. a. b.

Maniere de s'accuser, & demander par-
don. - Fucil. 121. a. b. 147. a. b.

Cōplaintes & regrets divers. Fucil. 11. b. 12.
a. 14. a. b. 15. a. 17. a. 31. a. b. 37. a. b. 38. a. 40.
a. 46. a. 47. a. 48. a. b. 60. b. 61. a. 101. a. b.
- 102. b. 103. a. 104. b. 116. b. 127. a. 134. b. 148.
b. 152. a. 156. a. b. 199. b. 204. b. 209. b. 212.
b. 214. a. b. 215. b. 217. b. 223. a. 226. b.

Maniere d'inciter quelqu'vn a plusost
secourir ce qui est en danger, que s'amuser à
plaindre quelque accident. Fucil. 14. a. 17. b.

Maniere de consoler quelqu'vn. Fucil.
40. b. 46. b. 51. a. b. 61. a. b. 62. a. 73. a. b. 103.
a. 104. a. 106. b. 107. a. 145. a. 152. b. 201. b.

Maniere de declarer sa rehoissance par

A 111

L A T A B L E.

escrit ou parolle. Fueil. 15.b.163.b.170.a.b.

Maniere de se plaindre à quelqu'un , luy demandant aide & confort. Fueil. 19.b. 20.a.48.a.b.50.b.51.a. 70.a.109.a.b. 121. a.183.a.188.a.199.b.

Maniere de reprendre ou tancer quelqu'un, soit par escrit ou par parolle. Fueil. 10.a.b.21.b.31.b.34.a.

Maniere de menacer , ou respondre aux menaces d'autruy. Fueil. 15.a.33.a.b.35. a.111.a.b.119.b.146.a.158.a.b.

Maniere d'accuser ou reprocher quelque chose à quelqu'un. Fueil. 15.a.18.b. 29.b.30.b.32.b.33.a.b.57.a.b.77.a.90.a.b. 94.a.135.b.

Maniere d'iniurier ou accusier quelqu'un de desloyauté. Fueil. 10.a.b.101.b.102.a. 109.b.110.a.118.a.b.135.b.149.a.b.159.a.b.

Maniere de prendre ou donner congé. Fueil. 28.b.30.a.45.a.b.

Hatangue pour inciter ses vassaux , amis à prendre les armes , & encourager les souldarts prests de combattre. Fueil. 4.b.9.a. 20.b.21.a.35.b.36.a.38.a.b.39.a.b.40.b. 41.a.42.a.b.43.a.60.a.b.100.a.b.105.a.b. 117.b.118.a.150.a.b.190.b.197.b.198.b.

Maniere de defier quelqu'un , pour soy ou pour autre. Fueil. 17.a.b.18.a.35.a. 110.a.111.a.115.a.116.b.118.b. 119.a.122.b.

125.a.b. 137.a. 141.a. 155.a. 186.a. 192. a.b.
193.b.

Maniere d'accepter ou refuser le deffie-
ment. Fœil. 17.a.b. 18.b. 25.a. 110.a.b. 123.
a. 139.a. 141.a.b. 142.a. 155.b. 156. a. 187.a.
189.a. 191.a.b. 193.b.

Maniere de se rendre prisonnier & vain-
cu de quelqu'un. Fœil. 102.a.b. 143.a.

Maniere d'escrite, ou prononcer quel-
que chose en maniere de Prophéties. Fœil.
19.a. 23.b. 24.b. 119.b. 174.b.

FIN.

A iiiij

RECVEIL DES HA- RANGUES, EPISTRES, cōplaintes, & autres choses, les plus excellentes de tous les liures d'Amadis de Gaule.

*La harangue du Damoisel de la mer aux soul-
dats Gaulois, les exhortans à la bataille. Au
premier liure, sus la fin du neuvième chapitre.*



ES compagnons & amis,
ayons bon cœur, chacun fa-
ce cognoistre sa vertu, & l'ay
souviēne de l'estime que les
Gaulois ont par armes ac-
quises. Nous auons affaire à
gens estonnez, & demi vaincus: ne vucillōs
maintenant faire eschange à eux, prenans
leur crainte, & leur quittant nostre victoi-
re: car s'ils voyent seulement vos visages af-
furez, ie suis seur qu'ils ne les pourrōt souf-
frir, donnons dedans, car Dieu nous aide.

*La harangue de Lishard Roy de la grand'
Bretaigne à ses sujets & amis, les exhortant de
luz bailler conseil. Au premier liure, sus le com-
mencement du chapitre 35.*

MES amis, nul de vous n'est ignorāt des
graces qu'il a plu à nostre Seigneur

me faire, me rendant le plus grand seigneur terrien qui soit aujourd'huy en toutes les îles de l'Océan: parquoy il me semble raisonnable que tout ainsi que nous sommes en ces païs les premiers, qu'aussi nous ne soyons seconds à nul autre Prince, pour lui en rendre graces immortelles par bonnes & vertueuses œutes, ausquelles nous nous deuons arrester. A ceste cause, je vous prie & commande (d'autant que les Rois sont chef des Monarchies, & vous les membres) que vous auisez tous ensemble à me conseiller en vos consciences, sur ce qu'il vous semblera pour le meilleur que je doy faire, tant pour le soulagement de mes subiects, que pour l'entretienement & augmentation de nostre estat; vous assurant (mes amis) que je suis delibéré de vous croire, comme mes loyaux & fidèles sujets: pourtant je vous prie de reches, que sans aucune crainte, chacun auise particulierement & en general, à ce qu'il vous semblera nous devoir este recommandé.

La barangue de Seroleis le Flamant comte de Clare, qui dit au conseil pour les induire à ce que le Roy Edward doit entendre pour l'utilité de son Royaume. An mesme chapitre.

Mes seigneurs, vous avez tous entendu le bōzele, que le Roy a au gouueme-

ment, non seulement de la republique de son Royaume, mais particulierement à l'augmentation & honneur de Cheualerie, laquelle il desire entretenir en plus grande prééminence qu'elle ne fut oneques. Et pourtant, mes seigneurs (sauf meilleure opinion) il me semble, pour faire à l'intention de nostre Prince, que nous deuons tous luy conseiller, qu'il se face fort d'argent & de gens: car ils sont les nerfs & esprits de guerre, & de paix: par le moyen desquels tous Rois de la terre sont maintenus en leurs puissances & autoritez, attendu qu'il est certain que le grand thresor est pour soudoyer les gendarmes qui font les Rois regner, lequel ne doit estre pour nulle occasion ailleurs despendedu: autrement ce seroit vn grand sacrilege, puis qu'il nomme sacré. Et ce faisant, il pourra maintenir ses estats en tranquillité, & faire glorieuses conquestes contre ceux qu'il voudra entreprendre. Et pour encors mieux y paruenir, il doit chercher par moyens & recouurer tous les bons Cheualiers dont il sera aduerti, tant estranges qu'autres, luy faisant maintes liberalitez: par lesquelles sa renommée volera par tout le monde, qui acheminera en son service les plus loingtains de la terre, pour l'esperance qu'ils auront de rapporter ie di-

gne fruit de leur labeur. A l'aide desquels,
il se pourra aisement faire Monarque sur
tous les princes de l'Occident & Septen-
trion : car il n'a iamais esté leu ou entendu
qu'aucuns Princes se soyent faits grands, si-
non celuy qui achete & attire à soy les bons
Cheualiers : le dy achete, en les fautorisant,
honorant & distribuant leurs richesses &
thresors, qui ne leur ont gueres fait de fau-
te, ains en ont conquis de plus grandes, en
poursuyuant leurs victoires.

*La harangue de Barfian seigneur de Sensie-
gue qu'il tint au conseil contre la precedente de
Serolus, où il les exhorte de ne se tromper en mau-
vais conseil. Au mesme chapitre.*

I L semble (seigneurs) à voir vos contenans.
I ces, que l'opinion du Comte de Clare soit
du tout approuuée : car je voy dessal le plus
de vous accorder à son dire, sans auoir ouy
debatte au contraire: toutesfois i'espere fai-
re presentement cognoistre à tous vous au-
tres, mes seigneurs (& au Roy cy apres) de
combien ie desire estre amy à luy & à vous,
& à tout son Royaume.

Le Comte de Clare a n'agueres mis en
auant, que le Roy vostre maistre se doit for-
tifier, par la force & multitude des Cheua-
liers estranges, qu'il conseille estre appelez,
voire de toutes les parts du monde: certes si

D V I. L I V R E

son opinion est excusée, & que vous vous oubliez tant de la suyure, je suis seur que devant qu'il soit peu de temps, la quantité d'iceluy sera tant extreme, que vostre Roy, qui est bon prince & liberal, les voulant congratuler & auantager, ne leur donnera seulement ce qu'il est coutumier de vous donner: mais vous ostera le vostre propre, pour plus les auantager, attendu que naturellement toutes choses nouvelles & non acquise nous plaisent. Par ainsi quelque scrupule que vous faciez, ne tant bon puissiez vous estre, vous tomberez en son dédaing & en oubli, & eux estrangers vous leueront du siège, qui maintenant vous promet seur repos: pourtant, mes seigneurs, premier que conclure, ce fait me semble de telle & si grande importance, que vous deuez tous y auiser, avec bōne & meuse deliberation de vos sages iugemens. L'estime bien qu'il n'y a nul de l'assistence qui presume de moy, que i'en parle autrement que raison, & la bonne amour que je vous porte m'admoneste: car (graces à Dieu) je suis tel qu'aïsement je me puis autant bien passer du plus grand Prince mon voisin, qu'il fera de moy: mais me trouuant en si noble compagnie, en laquelle i'ay receu tant d'honneur & fauver, i'aimeroy mieux (& Dieu m'en soit tel-

moing) jamais n'auoir esté né, que de ficher. Ainsi, mes seigneurs, vous deuez promptement & diligemment penser, pour ne vous en reperir apres avec trop de loisir.

La harangue du Roy Lysard, où il resoult la pluralité des auu qui luy ont esté baslez. Du premier liure, chap. 33.

Mes grands amis, je suis tout feur que l'amour que vous me portez, & le desir de me faire service, vous ont mis en ces difficultez : & croy qu'il n'y a cclay de vous tous, qu'il n'en ait parlé au plus pres de la verité qu'il luy a esté possible, tellement que vos aduis sont tant bons, qu'ils ne pourroient estre meilleurs: toutesfois c'est chose feure & certaine que les Rois de la terre ne sont estimez grands par le nombre des lieux qu'ils possedent, mais par la quantité & multitude du peuple auquel ils commandent: car que l'escuroit faire vn Roy seul peut estre moins que le plus simple de ses subiects: & d'avantage il luy seroit trop difficile, voire impossible sans gens, gouverner & maintenir son estat, quelques grans thresors qu'il pourroit auoir, lesquels ne pourroient estre mieux employez que de les departir entre ceux qui les meritent. Par ainsi il me semble que toute personne de bon iugement dira, que bon conseil & la for-

ce des hommes est le vray tresor. Et si le
voulez encores mieux scauoir, voyez ce que
par mesme moyen a fait ce grand Alexadre,
ce fort Jules Cesar, le gentil Annibal, &
maints autres, qui ont acquis par leur nom
immortalité: lesquels pour thesauris d'hom-
mes & non d'argent, se sont faits Rois, Em-
perieurs & Monarques: car ils scauoyent li-
liberalement distribuer leurs deniers à ceux
de qui ils cognoissent les merites, & les en-
tretienir pat si gracieux propos qu'ils se pou-
voient dire seigneurs & des eours & des
corps: au moyen de quo y ils estoient seruis
en grand' fidelite. Pourtant, mes bons amis,
je vous prie tous le plus affectueusement
qu'il m'est possible, que vous m'aidez tant
que vous pourrez, à me faire recouurer les
bons Cheualiers, soyent de ce pays ou e-
stranges: lesquels je vous promets en foy &
parole de Ruy, traiter & honorer en sorte,
qu'ils autont cause d'eux en louer & cōten-
ter: car vous n'ignorez, que tant plus nous
serons bien accompagnez, & plus nous sca-
rons craints & redourez de nos ennemis, &
vous mieux gardez, entretenus & estimez.
Et s'il y a en moy quelque vertu, vous pou-
vez aisement iuger, que pour les nouveaux,
les anciens ne feront oubliez de nostre vie:
parquoy nul de vous ne doit differer à la re-

queste que ic vous fay , mais y obtemperer
ce que de rechef ic vous prie & commande
tre l'expresslement , mesmes que tout presen-
tement chacun de vous particulerement
me nomme ceux que vous cognoissez , & à
moy encors incognus : à ce que si aucun
font en ceite court , qu'ils recourent tant
de biens de nous , que les absens soyent affe-
ctionnez à nous venir seoir , aussi pour les
prier ne partir de nostre compagnie , sans
nous en auertir .

*La harangue de la Reine de la grand' Bretai-
gne , sur les fauteurs qu'on doit porter aux dames .
Au premier leure , sur la fin du 33. chapitre .*

Vis qu'il vous plait donner lieu , & fau-
tisez ma requeste , ic vous prie que vous
faciez desormais tant de bien & d'honneur
à toutes Dames ou Damoiselles , de les a-
voir en vos protections & les defendre :
prenans leurs querelles contre tous ceux
qui les voudroyent molester en quelque for-
te que ce fust : de sorte que si par fortune ,
vous auiez promis quelque don à vn hōme ,
& vn autre à vne Dame ou Damoiselle , que
vous accomplissez premier celuy de la fem-
me , comme etant personne plus foible , &
qui a plus besoing d'estre recommandée . Ce
faisant , elles seront desormais plus fauori-
ées , & mieux gardées qu'elles n'ont esté :

D V I. L I V R E

car les meschans qui sont coustumiers de leur faire iniure, les trouuans par les chiaps, sçachât qu'elles ont pour leurs protecteurs & defenlieurs tels Cheualiers que vous e-
tes, ne les oseront facher.

La harangue du Roy A bin à ses soldats batassans contre le Roy Barfman Seigneur de Sansuegne, qui se voulloit faire Ray de la grand' Bretaigne par trahison. Au premier livre, chapitre 38.

Mes compagnons & amis, vous avez aujourd'huy tant bien combatu qu'il n'y a celuy qui ne merite estre estimé entre les plus gentils compagnons de tout le monde: mais si vous avez bien commencé, j'espere que nous irons tousiours de mieux en mieux, & vous souviennez que vous-vous defendez tant pour maintenir vostre bon Prince, que pour vostre libette, mesme contre un tyran traistre & meschant, qui sans crainte de Dieu veut usurper l'autrui, & se paistre du sang de vous & de vos enfans. Ne voyez-vous comme il a traitté ceux du chasteau qu'il a surpris? Ne voyez-vous la fin où il tenu: qui n'est qu'à ruiner ce noble Royaume, & subiects, qui ont esté par si long temps conseruez (par la grace de nostre Seigneur) & tousiours vescu en reputation d'être loyaux subiects à leur Prince. Ne co-
gnissez

gnoissez vous les persouions, desquelles ce
paillard a vse devant l'assaut qu'il nous a
donné, pensant nous abatte par sa langue
dorée? Non, nō, il est trop mal attiué, ie suis
seur qu'il n'y a celuy de nous tous qui ne
choisist plustost moutir de mille morts.
N'est il pas vray? Certes ie voy à vos bons
visages, que si ie pensois ou dilois autrement
que mentirois: & si ils ont plus de gens que
nous, nous auons plus de cœur & de droit
qu'eux. Ainsi nous ne deuons craindre: mais
postposer toute doute pour viure desor-
mais en la reputation que nous meritons:
vous assurant mes amis, qu'ils se sont reti-
rez si vous y avez pris garde) avec conte-
nance de gens peu affectionnez de nous ve-
nir revoir: & quelque chose qu'ait dit ce
traistre Batsinan, n'ostre Roy n'est point
mort: car il nous viendra bien tost secourir.
Ce pendant ie vous prie mes compagnons
que oul de vous ne s'ennuye, mais faite &
continue comme il a commencé, ayant de-
vant les yeux qu'il vaut trop mieux moutir
pour la liberté, que de viure vn bien long
temps en captiuité & misere, mesme soubz
vn misérable prince.

*La harangue du Seigneur de Sansuegne à ses
Soldats batassant contre le Roy Arbas, les m-*

B

D V T. L I V R E

duisant à prendre courage. *Au 1. liure, ch. 18.*

Mes amis ce n'est assez d'auoir donné à cognoistre à nos ennemis qu'ils sont (si bon me semble) à ma mercy : parquoy ic suis delibéré (sans perdre plus nul de vous) différer encor pour cinq ou six iours qu'Archala^m m'euoya la teste du Roy Lisuard, lors ic croy que la leur monstrant ne feront plus si osez de me contredire, & les pourrons attaquer à nous par amour. Pourtant chacun de vous se tenuera, & face bonne chere: car estant Roy (comme i'espere) ic vous feray tous riches.

Exhortation qu'Alifco, qui occupoit par tyranie la Seigneurie de Sobradise, fit aux habitans du pays. Au 1. liure, chap. 43.

O Gens cheffs & malheureux! apperçoy bien l'aise que vous donne la presence de ceste grace, & que le sens vous faut au befoing: car à ce que ic cognois, vous l'aymeriez mieux pour dame (encores que ce soit vne femme foible & debile à vo^r defendre) que moy qui suis Chevalier preux & hardy, combien que vous voyez son impuissance, & qu'en si long temps elle n'a peu recouter que deux Chevaliers, qui sont venus pour reconoître leur mort ignominieusement, dôt à soy grand pitié.

La harangue d'Apolidon à l'Empereur de Constantinople son pere, luy rendant toute obéissance. Au 2. livre, chap. 1.

Sire, ces iours passez i'ay entendu de plusieurs, que mon frere n'est content du partage qu'il vous a pleu nous ordonner, & pour ce que ie scay bien l'ennuy que ce vous est voyans l'amitié entiere de luy & de moy en brisie d'estre rompus, ie vous supplie humblement reprendre tout ce qu'il vous a pleu me donner & l'en pouruoire car ic me tiendray heureux de faire chose qui donne repos à vostre esprit, & tres bien appenué d'avoir ce que vous luy avez laissé.

Lettre de la Princesse Oriane à Amadis, l'accusant de desloyauté. Au 2. livre, chap. 2.

MA passion demesurée, procedut de tāt de causes, cōtant ma debile main de déclarer par cette lettre ce que le dolēt cœur ne peut plus celles, à vous Amadis de Gaule desloyal & trop partiue amant: car puis que la desloyauté & peu de fermeté, que vous avez en moy (qui suis malheureuse & laissée de toute bonne fortune) pour vous auoit aynt sur toutes choses du monde): & à présent manifeste, mesmement (qu'a si grand tort vous le ressouignez d'icy, pour vous approcher de celle laquelle (veu ion peu riage & indiscretion) ne scauroit que de bien en

B. 25. 2. 31. 17

D V . I . L I V R E

elle de vous fauoriser , ou entretenir : I'ay
deliberé aussi bannir de moy pour jamais
ceste extreme amour que je vous portois ,
puis que mon triste cœur n'en peut auoir
vengeance . Et quand bien ie voudrois pren-
dre en gré le tort que vous me faites , si se-
roit-ce grande folie à moy , de vouloir bien
à l'ingrat , pour lequel parfaitemeht aymet
j'ay eu en haine moy mesme , & toutes autres
chofes . Helas ! l'apperçois bien maintenant
(mais c'est biē tard) que ie submis trop mal
ma liberte en personne tant ingrate ! atten-
du qu'en satisfactiō de mes souffirs & pa-
sions ie me voy mocquée , & malheureuse-
ment deceue . Parquoy ie vous defens de vo^z
trouver jamais devant moy , n'en part où ie
reside : & snyez scur que labdente affection
que ie vous portois , est conuettie , par volstre
demerite , en iniurie & stuëlle furie . Oi al-
lez doaques de formais ailleurs essayez (a-
vec voſtrefoy pariuree & parolles amiel-
lées) abuser d'autres malheureuses comme
moy : sans que vous esperiez cy apres , que
nulle de vos excuses puisse avoir lieu en mo^y
endroit : ainsi sans plus vous vouloifveoir
je lamenteray la resté de ma misere vie avec
ques abominice de la mesme , lesquelles ne pré-
droit ceſſe que par la fin de celle qui n'aura
gregé à mourir , ſinon pour autaſ que vous
en eſtes homicide .

La complainte d'Amadis qu'il fist ayant reçu la vigoureuse lettre d'Oriane, demonstrant la mobilité de fortune par laquelle elle le bâtit et fit de sa compagnie. Au 2. livre, chap. 4.

HElas fortune par trop legere & sans racine! à quelle occasion m'auois tu preferé & esleué entre tous les meilleurs Cheualiers pour me tuer apres tant legerement? Maintenant i'apperçoy bien que tu peux faire , plus de mal en vn heure, que de grace en mille ans : car si par le passé tu m'as donné du plaisir , ou de la joye , tu me l'as desrobée à ceste heure cruellement, me laissant en amerume trop pire que la mort : & puis qu'il te plaisoit ainsi faire, que n'as tu au moins égalé l'un à l'autre? veu que tu scias que si autresfois tu m'as donné quelque contentement ce n'a esté, pourtant , sans le mesme avecques angoisses & grands ennuis. Par ainsi tu me deuois sceruer quelque peu d'esperance , avecques ceste cruauté de laquelle tu me tourmentes à present , executant en moy chose incomprehensible en la pensée de ceux que tu favorises : lesquelles pour ne cognoistre ce mal estimé les pôpes, gloires & hōneurs que tu leurs prestes, leurs & perdurables. Et n'ont souuenāce, qu'outre les tourmés que leurs corps endurent pour les maintenir,

D V . I R . L I V R E

Les ames tombent au hazard de leur salut.
Pourtant si avec les yeux de l'entendement
que le souuerain seigneur leur a donné, pou-
voient voir tes mobilitez, ils desireroient
plusstoſt ton aduersité, que la legere proſpe-
rité, combien qu'elle foit conforme à leur
ſenſualité : car par tes blandiſſemens & mi-
gnotiſes tu les ruines, & contraints à la fin
d'entrer au Labirinth d'amertume, ſans en
pouuoir jamais fortir. Et au contraire font
les aduersitez, d'autant que ſi on réſiſte pa-
tiemment, fuyant appetit & ambition de-
ſordonnée, ion eſt eſſeué de ce lieu bas en la
gloire perpétuelle. Et toutesfois moy trop
infortuné, n'ay ſçeu choiſir cete bōne part,
veu que ſi tout le monde eſtant mien, m'e-
ſtoit tolle par toy, ayant ſeulemēt la bonne
grace de madame, elle feroit ſuffiſante, pour
me maintenir en toute grādeur: & bō heur:
laquelle me defaillant autant eſt impossible
que je puiffe aucunement viure. Pourtant ie
te ſupplie en faueur & payemēt de ma loy-
auté, que tu me donnes la mort avec lan-
goeur : mais ſi t'eſt permis m'roſter la vie
que tu te hales diligemment, prenant com-
paſſion de celuy duquel tu ignores le tour-
nient qu'il aura de plus viure.

*Complainte de meſme argument que la prece-
dente que Amadis adrefſe à ſon pere.*

O Roy Perion mon seigneur & pere, que tant petite occasion vous aurez à vous douloir de ma mort pour vous estre celée, & la cause d'icelle ! mais puis q̄ la douleur que ce vous seroit , la fçachant , ne pourroit reuoquer mon tourment, je prie Dieu que mon malheur ne vous soit jamais manifesté ains caché tant que viurez & ce pour n'avancer le reste des ans q̄ vo^e avez encores à viure.

Complainte d'Amadis, addressée au seigneur Galuans, le remerciant de ses biens faits.

O Mon second pere Galuans, certes i'ay grand regret , que ma fortune aduerte n'a permis que je recompensasse la grande obligation que i'ay en vous, car si mon pere me donna la vie, vous me la cōseruastes, me délivrant du peril de la mer , où ic fus abandonné , estant encores en la première heure de ma nativité: & depuis m'avez nourry autant doucement que si i'eusse esté vostre fils naturel.

Exhortation de Florestan à ses compagnons regrettant Amadis qu'il estimoit estre en peine, afin de l'aller secourir. Au 2. liure, chap. 6.

Mes Seigneurs , ce n'est pas à nous de pleurer ne faire telles lamentations, au temps que la nécessité nous commande

D V T T . L I V R E

d'entendre à secourir mon seigneur Amadis:
laissions telle maniere de faire aux femmes:
& auissons ensemble à pouruoir à ce grand
inconuenient . Quant à moy ie suis d'avis
que sans plus secourir nous montions à
cheval , faisans toute diligence de le trou-
ver , lors nous pourrons sçauoir s'il y aura
moyen de luy trouuer remede: car ainsi cō-
me no^s faisons le temps se passe , sa douleur
augmente & sa personne s'eloigne . Le Sei-
gneur Ysanc , à ce qu'il dit l'a conduit quel-
que peu , & nous pourra monstrez le chemin
qu'il a pris : & si nous tardons plus nous le
perdrons , sans esperance de jamais plus le
sçauoir . Pourtant mes seigneurs ic vous pric
diligentons de le sayure .

*L'hermite parlant à Amadis le cōsole en son
adversité . Au 2. livre, chap. 6.*

CHeualier , ic croy que vous avez quel-
que grande affliction en vostre ame:
Neantmoins si vostre ducil procede de la re-
pentance d'aucun peché que vous avez cō-
mis , en vérité mon enfant , vous estes bien
heureux : & encores que ce fust pour quel-
que perte temporelle comme i'estime , ven
vostre age , & l'estat auquel vous avez ves-
cu jusques à present: vous ne vous deuez

ainsi ennuier, mais requérir pardon à dieu,
& il vous pardonnera & receura pour sien.

*L'hermite encor parlant à Amadu l'exhorte
à prédre courage, &/ de ne s'abuser aux femmes.*

IE vous promets mon amy que c'est mal fait à vous (qui estes Cheualier encors jeune & de belle taille) d'entrer en tel desespoit: veu que les femmes ne sçavent conseruer leur amour , que par la presence de ceux qu'elles aymen: car naturellement elles oublient promptement & croyent encors plusstoit , par especial aux choses que lon leur rapporte : de ceux qui se donnent follement à elles , lesquels lors qu'ils pensent auoir ioye & contentement , se trouvent en tout ennuie & tribulation, ainsi que vo^r l'expérimentez par vous mesmes . Pourtant ie vo^r prie soyez desormais plus vertueux & constant: & puis qu'il a pleu à nostre Seigneur vous appeller à tilire de fils de Roy , pour gouerner son peuple retournez au monde: car se seroit dommage de vous perdre ainsi , & ne puis presumer , qui peut estre celle , qui vous a reduit en telle anxiété , attendu qu'en cores qu'une femme eut en elle seule les pfectiōs qu'ot toutes les autres ensemble,

B V I L. IV L R E

Si ne deutoit pour elle , perdre vn tel hom-
me que vous estes.

*Regret d'Oriane pour Amadis , lors qu'elle
fut aduertie par Durin de son esloignement . Au
2. liure, chap. 7.*

HA malheureuse que ie suis , quand à si
grand tort i'ay fait mourir la person-
ne que plus i'aymois en ce monde ! Et puis
qu'il est hors de ma puissance revoquer le
mal dont ie suis cause, ievous supplie(amy)
prendre ma repentance en satisfactiō du mal
que ie vous ay pourchassé, avec le sacrifice,
que ie feray de ma propre vie, pour vo^r su-
ure à la mort , & par ainsi l'ingratitudo que
i'a y commise cōtre vostre loyauté, sera ma-
nifestée, vous vengé & moy punie.

*La harangue de Guillian à la Royne pour
l'esceu d'Amadis qu'il auoit trouué . Au 2. li-
ure, chap. 8.*

MAdame ie trouuay ces iours passez
toutes les armes d'Amadis avec cest
escu abandonné pres vne fontaine , que lon
nomme la fontaine de plain champ, dont ie
fus desplaissant : que dès l'heure mesme i'at-
tachay l'escu à vn arbre le laissant en la gar-
de de deux damoyselles qui estoient en ma-

compagnie, tandis que fus par toute la contrée pour m'enquerir qu'il estoit devenu, mais ic n'ay peu estre si fortuné de le trouver, ne d'en auoir nouvelles. Parquoy sçachant le merite de tant bon Cheualier, qui n'eut onques desir que de s'employer à vous faire seruice, ie delibéray puis que ne le pouuois amener, de vous apporter (pour remoignage de l'obligation que j'ay à vous & à luy) ses armes lesquelles vous commaderez (si vous plaist) mettre en lieu eminent où chacun les pourra veoir, tant pour auoir nouvelles de luy par les estrangers, qui ordinairement attruenter ceste cour, que pour augmenter la vertu de tous ceux qui suyent les armes, prenant exemple sus celuy à qu'elles furent : lequel par sa haute cheualerie a acquis le premier lieu entre toz ceux, qui onques porterent cuyrasse en dos.

*Lamentation d'Oriane, ayant entendu par
Guillam la perte d'Amadis. Au second livre,
Chap. 8.*

A H! malheureuse que je suis! ie puis bien maistenant dire, que toute la felicité que i'eus onques, est vn vray fantasme, & mon tourment, est vne pyre verité, veu que si i'ay quelque contentement, est seulement

D V T I . L I V R E

par les songes qui me sollicitent la nuit: car en veillant toute austérité afflige mon pauvre esprit: de sorte que d'autant que le jour m'est grief martyre, l'obscurité seule m'est plaisir & soulas, pour ce que en dormant je me voy souuent devant mon amy: mais le reueil qui me priue de tāt d'aise me fait par trop sentir vostre absence. Ah! mes yeux, nō plus mes yeux, mais ruisseaux de larmes, & de pleurs, vous estes bien abusez, puis que etans clos, vous voyez celuy seul qui vous contente: & descouverts tous les ennemis du monde vous viennent offusquer! Au fort la mort que je sens prochaine, me deliurera de ceste anxiété: & vous amy serez vengé de la plus ingrate qui onques naquit.

Exhortation de Mabille à Oriane qui se voulait precipiter par le moyen de l'aduersité d'Amadis. Au 2. liure, chap. 8.

C'omment madame, où est la constance d'vne fille de Roy, & ceste prudence doré vous estes tant renommée? Avez vous déjà oublié le mal qui vous cuida aduenir par les fauses nouvelles, qu'Archalaus aporta à la court l'année passée? Et maintenant que Guillan a trouué les armes de mon cousin, est il dit pourtant qu'il soit mort, joyez moy

que vous le reverrez en brief, & qu'il s'en viendra vers vous , aussi tost qu'il aura reçu vos lettres.

Amadis se console des nouvelles qu'il reçoit de son amie Oriane. Au 2. livre, chap. 10.

Opauvre cœur si long temps passionné (qui as peu résister à telle tempête non obstant l'abondance des larmes que tu as si continuellement distillées , jusqu'à venir au point de la mort .) Reçoy à présent ceste médecine , laquelle seule est propre pour ton salut , & lors de ces ténèbres , que si longuement t'ont offusqué , reprenant tes forces pour scrir celle qui de la grâce te fait reuirre .

Lettre d'Oriane à Amadis , par laquelle elle s'excuse envers lui , d'anciennes fautes d'amour qu'ont esté en elle. Au 2. livre, chap. 10.

Si les grandes fautes commises par ini-
mitié (reconnues depuis pour se hu-
milié) sont dignes de pardon , que doit-il
être de celles qui sont causées par trop d'a-
bondance d'ambition ? Non pour tant moins loyalté
my je ne veux nier , que je ne meïte beau-
coup de peines ; car je deuois considérer qu'au

temps que les choses sont plus prospères & joyeuses, la fortune qui les espie vient leur apporter tristesse & misere: aussi me deuoit il souuenir de vostre grande vertu & honnêteté laquelle n' est jamais trouué en faute, & sur tout ic ne deurois, pour mourir, separer de mon entendement la souuenance de la grand' subiection de mon triste cœur, qui n'est procedé sinon de celle en laquelle le vostre mesme est enserré, étant certaine que si aucunes flammes y ont été refroidies, qu' ainsi tost le mien s'en est apperçeu de sorte que l' envie qu'il auoit de trouver repos à ses mortels désirs a été cause de ces augmenter. Mais i' ay failly comme font celles lesquelles restants au plus haut de leur bon heur, & tressertaines de l' amour des ceux, desquels elles sont aimées (ne pouvant comprendre en elles tant de bien) deviennent jalouses & troubouueuses, plus par leur imagination que par raison offusquât cette claire felicité de la nuée d' impatience croyant plustost le rapport d' aucunes personnes (peut être médisantes) peu vérifiables & vicieuses, que celuy de leur propre conscience & certaine expérience. Pourtant doncques mon loyal vny, ie vous supplie affectueusement recevoir cette mienné Dame moyelle (comme de la part de celle qui re-

cognoist en toute humilité la grande faute
qn'elle a commise en vostre endroit) laquelle
vous fera entendre mieux que ma lettre,
l'extremité de ma vie: d'o: vous deuez auoir
pitie, non pour mon merite, mais pour vo-
stre reputatiō qui n'estes tenu cruel ne vin-
dicatif, la où vous trouvez repentence &
subiection: mesmement que nulle peniten-
ce ne sçauoit venir de vous, plus rigouren-
se, que celle que moy mesmes me suis or-
donnée: & que ie porte patiemment c'esperāt
que vous la remettrez, me rendant vostre
bonne gracie: ensemble ma vie qui en de-
pend.

*Lamentation du beau Tenebreus, lors qu'il
returnoit à Maréflour: declarant à la demoiselle
de Damemart qu'il avoit bravoüe p'indire sans
cause, le tenant de n'estre fidèle amant.* *Am 2.
dure, chap. 10.*

Par ma conſcience (dit le beau Tenebreus)
je ne fus onques en plus grand danger
de mort: & m'eſbahy où elle forgea ceste
fantaisie, qu'elle avoit contre moy, veu que
je ne pensay onques à faire chose qui luy
deuist desplaire: & quand bien je me fuisse
tant oublie d'y auoir p'ſé, ſi ne meritois ie
yne fait cruelle lettere qu' celle qu' elle m'eſ-

crioit. Car encores que je ne face les demōstrances, & hypocrisies , que beaucoup scauent faire, si ne laissay ie de mesurer les biēs & graces, que i'ay receües d'elle : & n'estoit point ceste pensée semée en si mauaise terre, qu'elle ne luy en garde le fruct, tant que l'esprit aura moyen de faire viure mū cœur, veu que l'un & l'autre sont du tout dediez à la servir & obeir . Ah ah mon Dieu ! il me souvient que quand Corissande arriva en nostre pauvre hermitage , ie cuidois bien lors que ce fust fait de moy! La bonne dame se lamentoit de la passion qu'elle portoit par trop aimer son frere Florestā, & ic mourrois du desplaisir d'estre à tort ainsi chassé d'Oriane. Quantes peines , quels trauaux, quel demesuré toutment i'ay de long temps souffert en la roche pauvre, sans auoir consolation de creature vivant que du bon hermite, lequel me sollicitoit de patience! Helas quelle dure penitence , pour chose non offendee ! Croyez moy Damoyselle ma mye, que i'estois tant partroublé , que d'heure à autre ie souhaitois la mort, & aussi souuent craignois ie perdre la vie. Mais pensez vous le desespoir où i'estois lors que ie monstray aux Damoyselles de Corissande la chanson que ie fis en ma plus grande tribulation?

Hans-

*Harengue de Gandalin aux freres du beau
Tenebreus, pour les animier à le chercher pour le
secourir. De second livre. Chapitre II.*

Pat Dieu, mes seigneurs, toutes voz
pleurs ne scauroient faire trouuer celuy
que vous desirez, si n'est par vne autre bōne
diligence que vous pourrez nouvellement
entreprendre. Et combien que desia vous en
ayez fait grād deuoir, si ne deuez vous vous
ennuyer: ains le querir mieux que iamais,
veu que scauez assez ce qu'il eut fait pour
vous particulierement, si la fortune eut a-
uance l'occasion. Maintenant dōques c'est
à vous à faire le semblable: car si le perdez
ainsi, ce ne sera seulement la perte du plus
gentil Cheualier du monde, mais du meil-
leur parent que vous ayez: & d'avantage,
vous en pourrez estre tous blasmez. Pour-
tant mes seigneurs, ie vous supplie (pour
l'honneur de Dieu) faisant enuers luy le de-
uoir de frere d'amy, & de compagnon, re-
commencez sa queste, sans y elpargnescouz
personnes ne la longueur du temps.

*Desslement fait par vn Cheualier estrange,
au Roy Edward, l'induyant à guerre; si envers
une r̄tat accorder en mariage Oriane, avec le
Prince Basigant. De 2. livre, chap. 12.*

ROY Lisiard ic te desse & tous tes aliez,
de par les puissans Princes Famongo-
mad Geant du lac brulant, Cartadaque son
nepueu, Geant de la montaigne desfendue,
Madafabul son beaufrere, Geant de la tour
vermeille, don Quedragat frere du feu Roy
Abies d'Ytlande, & de Arcalaus l'enchateur:
lesquelz te mandent tous par moy, qu'ilz
ont iure la mort de toy & des tiens. Et pour
ce faire ilz se trouueront en l'ayde du Roy
Cildadan, pour estre du nombre des cent
Cheualiers, qui te ruineront assurement,
Toutesfois, si tu veux bailler ton heritiere
Oriane à la belle Madasime fille du redouté
Famongomad, pour la seroit de Damoiselle,
ilz te laisseront viure en paix, & seront
tes amis: Cat ils la marieront avec le Prince
Basigant, lequel merite bien estre sei-
gneur de tes païs, & de ta fille aussi. Pour
tant, Roy Lisiard, eslis de ces deux condi-
tions la meillure, la paix comme ic te de-
nise, ou la plus cruelle guerre qui te sçau-
rois venir, ayant a faire à Princes tant puif-
fans & redoutez.

*Reponse audit cheualier estrange par le Roy
Lisiard, demontrant la grandeur de son coura-
ge. Au second liure, Chapitre 12.*

PAR Dieu Cheualier, ceux qui vous ont
doné telle commission, me cognoissent

tresmal, car i'ay tout le temps de ma vie plus estimé la guerre perilleuse, que la paix honteuse , d'autant que je serois grandement reprehensible envers Dieu le Createur qui m'a constitué Roy sus tant de peuple, si par faute de cœur je le souffrois outrager . Parquoy vous en retournez leur dire , que j'ai me trop mieux avoir tout le temps de ma vie la guerre qu'ils demandent , & à la fin mourir en combatant, que de leur accorder la paix, qui seroit tant à mon desauantage . Et pour ce que je desire de sçauoir au long leur vouloir , je feray partir vn Cheualier des miens, qui ira avec vous lequel leur fera au long entendre mon intention .

Florestan déifiant Landin , qui parloit trop au desauantage d'Amadis, luy présente le combat, pour l'amour de luy . Au second liure, Chapt. 12.

Cheualier je ne suis natif de ce païs , ny vassal du Roy , ainsi pour chose que vous luy ayez dit, je n'ay occasion de répondre , mesmes qu'il y a icy présent tant de Cheualiers meilleurs que moy, sus lesquels je ne voudrois entreprendre . Toutesfois puis que ne pouuez trouuer Amadis (qui est comme i'estime vostre grand profit) je suis prest de vous combatre , & demeurer la querelle que vous avez à luy : Et afin que me cognoissiez mieux , je suis son frere Florestan , lequel

C ij

vous offre ce combat, par telle conuention,
que si ic vous puis conuaincre, vous serez
tenu de vous deporter de la querelle que
vous avez cōtre luy, & si vous me defaites,
vēgez sus moy partie de vostre colere. Tant
y a, que vous ne deuez trouuer estrange le
deuoir auquel ic me soumetz, car ic n'ay
moins d'occasion de soustenir sa querelle
contre vous (luy absent) que vous avez celle
du Roy Abies duquel vous estes nepuē:
estant tout feur qu'il est bien en la puissan-
ce de monseigneur Amadis de me venger, si
fortune permettoit que eussiez auantage
sus moy.

*Reſponſe de Landin au Seigneur Florestan
qui accepte le combat en temps opportun. Au
Second livre, Chapitre 12.*

Seigneur Florestan , respondit Landin , à
ce que ic voy vous avez enuie de cōbat-
tre: Mais ic ne vous puis faire, n'ayant
aucun pouuoir sus moy, pour l'affaire au-
quel par autre ic suis delegué, aussi que i'ay
promis auant mon partement aux Seigneurs
qui m'ont appellé en leur compagnie , de
n'entreprendre (auant la bataille) chose qui
me puisse retarder de y assister & faire mon
deuoir: & pourtant tenez moy à present pour
excusé, iusques apres la bataille, lors ic vo'
promets accepter le cōbat que vous deman-

dez, & plustost n'y puis en tendre

Lettre d'Urgande au Roy Lishard, où elle prédit la ruine du beau Tenebreus. Au second livre, Chapitre 15.

A Vous Lishard Roy de la grand' Bre-
taigne, salut cōdigne à vostre maiesté.
Le Urgande la descognuec, vostre humble
seruante vous fais sçauoir, que la bataille
qui est arrestée entre vous & le Roy Cilda-
dan, sera l'vne des plus cruelles & dangereu-
ses, que l'ō verra iamais: en laquelle le beau
Tenebreus, qui nouuellement vous a don-
né tant d'esperance, perdra son nom, & par
vn coup qu'il donnera, tous ses hautz faitz
seront mis estoublly, & si ferez à l'heure au
plus grand ennuy ou vous vous trouuastes
onques: car maints bons Cheualiers per-
dront la vie, & vous mesmes tomberez en
ce hazard, à l'instant que le beau Tenebreus
espanchera vostre sang: toutesfois à la fin
pour trois coups qu'il donnera, ceux de sa
part demourerōt vainqueurs. Et soyez seur
Sire, que tout ce aduiēdra sans doute: pour-
tant pouruoyez sagement à voz affaires.

*Lettre d'Urgande à don Galaor de Gaule,
luy prédisant sa mauaise fortune. Au second
livre, Chapitre 15.*

A Vous Don Galaor de Gaule, preux &
hardy Cheualier, moy Urgande la des-
C iij

LE XI. LIVRE

cognuee vous salue, comme celle qui vous aime & estime, & veux que vous entendiez ce qui vo^r est à aduenir en la cruelle bataille d'entre les Roys Lisiard & Cildadan . Si vous vous y trouuez, soyez seur, que sus la fin d'icelle voz membres forts & roides, de faudrōt à vostre cœur invincible, & au parti du combat , vostre teste sera au pouuoir de celuy lequel par les trois coups qu'il dōnera demourera vainqueur.

*Lettre d'Arban Roy de Norgales & Angriotte d'Estrauaus, au Roy Lisiard, luy faisant entendre la grande peine qu'ils eudroient.
Au second livre, Chapitre 15.*

A Tres haut & trespuissant Prince Lisiard Roy de la grand Bretaigne , & à tous noz amis, & aliez estans en son Royaume. Nous Arban qui fut Roy de Norgales, & Angriotte d'Estrauaus, à présent detenuz en douloureuse prison , vo^r faisons le auoir que nostre infortune pl^e cruelle que la mesme mort nous a mis au pouuoir de l'impietiable Gromadace, femme de Famogomad, laquelle en vengeance de la mort de ses mary, & fils, nous fait chacun iour donner tant & de si estranges tourments, qu'il est impossible de les penser , en sorte que de heure à autre nous desirōs la fin de nostre vie, pour trouver le repos . Mais ceste malheureuse,

pour plus longuement nous faire endurer,
differe tāt qu'elle peut nostre mort, laquelle
de noz propres mains nous nous füssiōs
donnée, sans la crainte de perdre noz ames.

Et pour autant que nous sommes à pre-
sent si naurez, qu'il est impossible que puis-
sions plus résister, nous vous envoions ce-
ste lettre, escripte de nostre sang, par laquel-
le nous supplions à Dieu vous donner vi-
ctoire contre ces traiſtres qui nous ont tant
outragez, & auoir pitié de noz ames.

*Harangue du Roy Lysard à ceux de son ost.
les exhortant à virilement combattre. Au se-
cond liure, Chapitre 16.*

Mes compagnons & grands amis, je
crois qu'il n'y a celuy de vous tous
qui ne entende assez comme nous avons en-
trepris ceste bataille à bon droit, mesmes
pour defendre l'honneur & réputation du
Royaume de la grand' Bretaigne, lequel le
Roy Cildadan, & ceux d'Irlande veulent
abatardir, en nous deniant le tribut que de
tous téps ilz ont paie à noz predeceſſeurs,
pour recognoissance des biés qu'ilz auoient
receuz d'eux par le passé. Or scay-ic assez,
qu'il n'y a celuy de vous tous, qui n'ait le
cœur entier & magnanime: parquoy il n'est
besoing de vous animet d'avantage contre
ceux à qui vous avez affaire, ayant vostre

C iiiij

D V T I . L I V R E

honneur deuant les yeux, que vous estimez plus que cent vies, s'il estoit possible les auoir l'une apres l'autre. Pourtant doncques, mes amis, marchons hardiment, sans auoir esgard à quelques Geans cruelz & pleins de sang, qui sont de leur troupe. Car l'homme n'est estimé d'avantage pour auoir les membres gros & lours, mais pour le bon cœur qu'il a. Vous voyez souvent le leurier venir au dessus du baraf, & l'épreuier ou Emerillon battre le millin. Noz ennemis se fient en la force de ces monstres, sans auoir esgard au tort qu'ilz ont, & nous espérons en Dieu, lequel comme droiturier nous donnera l'effort de les vaincre, par la dexterité de noz personnes, & le deuoir q noz ferons. Marchons doncques mes amys hardiment estimant chacun de soy estre suffisant pour combattre & deffaite le plus braue de leur troupe, vous assurant que si nous gaignons ce jour l'huy l'honneur de la bataille, que outre ce que nostre renomée & gloire enuironnera la terre vaineelle, jamais ennemy de la grand Bretaigne ne leuera la teste pour nous regarder de mauvais œil.

Harangue du Roy Cildadan à son armée, pour estre courageux à defendre leur liberté. Au second livre, Chapitre 16.

Gentils Cheualiers d'Irlande, si vous entendez pourquoys vous allez cōbattre, il n'y aura celuy de vous, qui ne blasme son predecessor d'auoir tant tardé le commencement d'une si glorieuse entreprisne. Les Roys de la grād Bretaigne usurpateurs & titans (non sculcmēt cōtre leurs subiects, mais sus leurs voisins) ont autrefois prins, sans aucun droit, sus noz ancestres vn tribut, tel que vous savez assez que lon a souuent paie: & à ceste cause nous auons fait ceste assemblée, & sommes venuz en ce lieu pour deffendre nostre libertē, qui ne peut estre païee par nul thresor.

C'est vostre fait, c'est vostre droit, nō pas de vous seulement, mais de voz enfans, qui jusques à present ont esté tenuz & reputez par ceux que vous voyez delibetez de vous faire serfz & exclaves. Voulez vous donc toussieurs viure en ceste sorte? Voulez vous cōtinuer le ioug à voz successeurs? estes vo^s de moindre cœur, ne de moindre estoffe que voz voisins? Ah! si nous sommes victorieux, ilz rendront ce qu'ilz ont de nous. Je suis bien leur que la fortune nous fauorise: Car vous voyez les gens de bien, qui sont venuz à nostre secours, sachant nostre bon droit. Poussons, poussons gentilz Cheualiers, je voy deffile Roy Lisiard & sa troupe en

doubte pour nous tourner le dos , ils font
ce disent ilz coustamiers de vaincre : Mais
nous les apprendrons à eux accoustumer
d'estre vaincus. D'vn chose ie vo^r veux ad-
uertir,c'est que chacū ayde à son cōpagnō,
vous tenans les plus ferrez ensemble que il
sera possible.

*Exhortation de Mabile à Oriane qui se mes-
contentoit, Au second livre, Chapitre 17.*

MAdame ie'melbahis de vous & de vo-
stre façon de faire , car aussi tost que
vous estes sortie d vn ennuuy, vous en solici-
tez un nouveau, & deuriez (ce me semble)
mieux regarder à ce que vous dites de mon
cousin,sans vous persuader qu'il ait tenu tel
propos ou autre pour vous facher , veu que
vous pouuez assurer qu'il ne pensa onques
à vous faire offense, en dit, en pensée, ny en
fait. Et assez vous l'ont peu telmoignet les
espreuves qu'il a faites , tant en vostre pre-
sence, qu'absence: mais ie voy biē que c'est.
vous me donnez à entēdre, que (ennuyée de
ma cōpagnie) vous me voulez chasser souz
couleur que mon cousin est trop vostre , a-
busant vous mesmes de la seruitude qu'il
vous porte . Toutesfois quāl vous m'aurez
perdué, ce sera peu de cas, pourueu que voi-
stre(puis-je biē dire) Amadis n'en soit pire-
ment traité: car vous sçauz biē & moy aus-

si, que le moindre ennuy qu'il aura de vostre
fachetie, sera suffisant pour le faire mourir,
dont je m'esmerueille quel plaisir vous pre-
nez à le tourmenter si souuent, faisant pour
vous ce qu'il est possible de faire pour autre
Dame vivante. Ne considerez vous que puis
qu'Apolidon a voulu que l'espeue de la
châbre defendue fut commune à tout le mon-
de, qu'il ne seroit raisonnable, que mō Cou-
sin gatdaist Briolanie de faire comme les au-
tres? Vrayement ie croy qu'elle, ne vous, n'e-
stes encors assez belles pour gaigner ce q
n'ont seen auoir toutes les belles, qui ont
esté depuis cent ans. Pourtant ie puis bien
me tenir seure, que ceste nouvelle jalouise
ne procede par faute que vous ait fait celuy
qui ne pense qu'à vous obeir: mais son mal-
heur a desia tant gaigné sus lui, que pour
vous cōplaire, il ne s'est seulement oublié,
ains ne faisant estat que de vous, a desdai-
gné entierement tout son lignage, & les a en-
estime d'estrangers, sans les cognoistre, n'au-
tre que vous, qu'il reuere comme Dieu: & tou-
tesfois vous le voulez du tout faire perdre.
Ah ah, les dangers & euidés perilz, esquelz
luy & les siens ont souuent esté pour l'amour
de vous, tant enuers Archalaus que à ceste
derniere bataille sont maintenant tresmal
recognueuz: puis qu'en satisfaction d'icceux

vous desirez la destruction du chef, & principal de mes patens . Est-ce le bien & la recognoissance des seruices q̄ je vo^r ay faits? font-ce les premices de l'espoir que j'auois à vous ? Certes je suis maintenāt bien loing de ce que i'espérois & aspirois, voyāt deuit mes yeux conspirer la ruyne & defaite de la personne que j'ayme le plus en ce monde & qui est plus vostre que bien: toutesfois (si Dieu plait) il ne sera pas ainsi, & n'aduicendra tel inconuenient si pres de moy . Car ic priera y demain mon frere Agtaies & mon oncle Galuanes de me conduire en Escosse : lesquelz feront beaucoup pour moy de m'oster de la compagnie de vous qui estes si ingratz . Puis se mit à pleurer si fort , qu'il sembloit qu'elle deust fondre en larmes . Las, disoit elle, je prie à Dieu, que la cruautē que vous faites à vostre Amadis, se tourne en vengeance sur vous pour satisfaire à toute sa lignée, qui ne perdra tāt (en le perdant) que vous feulz , encors que ce soit la pl^e grāde infortune qui no^r puisse aduenir .

Reponse d'Oriane à ladike Mabille, s'excusant de ce qu'on l'accusoit. An 2. Livre Chap. 17.

Ahi ah ! pauvre femme malheureuse, entre toutes les plus desolées & tristes: qui eust iamais penſé qu'il peult choir dans vostre cœur, ce que vous m'auez main-

tenāt manifesté. Las ie me suis descouverte à vous, ne ayant au tour de moy autre digne d'entendre mes dolances, pour auoir conseil & confort, & vous me desconfortez, & traitez pis que ie n'ay merité, me reputant tout autre que ie ne suis, ne seray tant que l'esprit soustiendra mon cœur plein d'amer-tume : qui me fait bien presumer qu'autre que mon malheur ne m'auance ce facheux traitemēt, veu que vous avez pris en mauuaise part, ce q̄ ie vous disois pour le mieux. Et Dieu ne me soit jamais aydant, si je pensay de mavie en ce de quo y vous me blasmez & accusez : car i'ay tant d'asseurance de vostre cousin, que ie ne veille à autre chose qu'à le contenter : tant y a que i'aymerois mieux mourir qu'autre que moy eust l'honneur de la chambre dessendue. Jugez donc quel ennuy ce me sera si Briolan le qui va devant faire l'espreuve en vient au dessus. Ce nonobstant ma couſine mamye, ie vous prie, pardonnez moy, ne differez (ſ'il vous plaist) à m'aduiser de ce qu'il vous semblera que ie dois faire pour le mieux. Car vostre cousin pourroit estre trop marry ſi il scaoit ce que i'ay soupçonné de lui.

*Exhortation d'Urgande au Roij Lysuard,
l'incitant à bien traiter ses gens d'armes.* *Le
ſecond livre, Chap. 13.*

D V I I . L I V R E

Sire, vous me semblez maintenant tresbié
Accompagné, non tât pour beaucoup de
grans personnages, qui sont pres de vous,
que pour l'amitié qu'ilz vous portent, com-
me ic suis seure, dont vous deuez louer no-
stre Seigneur . Car le prince aimé des siens,
peut tenir ses estatz en grâde seureté: pour-
tant, Sire , mettez peine de les entretenir &
bié traiter, à ce que vostre fortune (qui n'est
encores laisse devous fauoris) ne s'eloigne
si vous faites autrement : & sus tout gardez
vous de mauvais rapport, veu que c'est le
vray poison & ruynedes princes, qui croyēt.

*Prophétie d'Urgande la descogneue à Ori-
ane, luy predissant ce qu'il luy deuoit auoir. Au
second livre, Chap. 18.*

A V temps que vostre plus grande tri-
A stesse aura lieu, maints bôs cheualiers
souffriront pour l'amour de vous . Lors le
fort lyon accompagné de ses bestes sortira
de sa taniere , & par ses hauts rugimens &
clameurs espouuentera tellement ceux qui
vous aurôt en garde, que maugré eux, vous
demeurerez entre les ongles de la Ro yalle
beste, laquelle mettra bas de dessus vostre
testé la riche coronne, qui plus ne sera vo-
stre : lors ceste beste affamée ayant vostre
corps en son pouvoir, l'emportera en sa ca-
uerne, ou il se paistra en sorte qu'il appaise-

ta faim enragée. Pourtant, ma fille, regardez que vous ferez, car ce que je vous préditz aduiendra sans doute.

Prophétie d'Urgande la descognue, tant aux Roys qu'autres ses Chevaliers. Chap. 18.

Grande contention se levera entre la grand Couleuvre, & le fort Lyon, qui sera secouru par maintes bestes cruelles, les quelles viendront en telle fureur, que grād nombre d'elles en souffriront mort douloureuse. Le fin Renard Romain sera auant des ongues du fort Lyon, & sa peau cruellement dechirée, dont le grand Serpent sera en grād connuy. En ce temps la douce brebis couverte de laine noire, sera mise au milieu d'eux, laquelle adoucira par sa grande humilité & pitoyables beslements, la braneté, & ferocité de leurs courages, les faisant separer d'ensemble : mais aussi tost les loups affamez, descendront des aspres montaignes contre la grande couleuvre, laquelle estant par eux defaitte avecques grand partie de sa suite, l'enferront en l'une de ses cauernes. La tendre Licorne mettant sa bouche aux auzilles du braue Lyon, l'euillera de son fort somme, par son haut cry: puis luy faisant prédre partie de ses bestes ira diligemment au secours de la grand couleuvre, laquelle ilz trouueront morte, & si auurée par les loups

assamerz, q̄ion verra grande abôdâce de son
sang espâdu sus la terre: A l'heure sera ostée
d'entre les dêts des loups, & eux mis en pie-
ces: lors estant la vie restituée à la grande
couleuvre, laissant dans sa cauerne tout le
poison de ses entrailles, se consentira d'estre
misé entre les ongles du fort lyon: & la blâ-
che Biche qui en la forest craindue eluoit
ses muglements contre le ciel, sera retirée &
rappelée.

*Autre prophétie d'Urgande la descouverte à
Amadis, la y declarât ce qu'il luy doit aduenir.
Au second livre, Chapitre 18.*

A L'heure que vous serez frappé & na-
uré à mort pour dessendre la vie d'au-
cun, ellâz le martyre voistre, & le profit d'au-
truy la recôpense que vous en aurez, sera un
grâd meccorcentemēt & esloignemēt de ce q̄
plus desitez approcher. Lots voistre bonne,
trenchante, & riche espée brisera tellement
vos os, & entamera en tât d'endroits voistre
chair, que vo^r trouuetez tresaffoibly de vo-
istre sang, & si outrageusement poursuiuy que
si la moitié du mode estoit voistre, vo^r ja dô-
nerez, pourueu q̄ voistre espée fust iettée au
fond de quelque profond lac, duquel elle ne
peut iamais estre retirée: pourtant pensez à
voistre destinée, qui sera telle q̄ ic vo^r ay dit.

*Excuse d'Amadis de ce que n'ayant appelli ses
compagnes*

cōpagnōs avec luy pour estre du combat, luy seul l'avoit entreprins. Au second livre, Chap. 19.

Mes Seigneurs, ie vous supplie tous me tenir pour excusé, & n'estre mal-contens de moy: vous assurant que s'il eut été en mon chois d'ellire vn compagnon pour estre de la meillée (ven les grandes prouesses desquelles chacun de vous est pourueu) ie n'eusse sceul lequel ellire. Mais Ardan a voulu combattre seul contre moy, pour la haine qu'il me porte, & l'amour qu'il a à Madasime: & puis qu'il l'a ainsi requis, ie ne pouuois ny deuois le refuser sans me mōstrer lache & couard, & ne faire response autre que conforme à sa demāde. Et quād plus de cheualiers il eust voulu cōprendre avec luy, ou pēlez-vous que i'eusse cherché ayde ou secours qu'avec vo" autres? veu que vous sauez que ma force se redouble avec la vostre, quand nous sommes ensemble.

Reſpōſe d'Amadis à Ardan Canille, qui le defſoit devant le Roy. Au second livre, chapitre 19.

Commment! respondit Amadis, pensez-vous que ie n'aye assez de cœur & de droit, pour abaisser l'orgueil d'un tel homme & si audacieux cōme est Ardan? Je vous assure que quand ie n'aurois entreprins vous combattre, si scrois-je bien content de ce faire, seulement pour empêcher le ma-

D

D V . I I . L I V R E

riage de vous & de Madafime. Et à ceste cause les ostages dont vous vous vantez, ne doivent différer de faire leur devoir: car i'espere bien venger le bon & vaillant Roy Ardan, & Angriotte, de la grande iniure qu'ils ont receueé estans prisonniers.

Replique d' Ardan à Amadis.

IE les ay fait venir quant & moy, dit Ardan, sachant que vous les demanderiez: combien que i'aye bonne esperance de les remettre au pouvoir de la belle Madafime, & lui bailler ensemble le moule de vostre bonnet, pour telsmoinage que ce n'est pas à vn tel Seigneur que vous êtes, de me tenir propos si braues & auâtagœux. Et pour, en ce faisant, lui donner plus grand plaisir, il plaira à nostre Roy, permettre qu'elle soit mise en lieu eminens, afin qu'elle voye enidemment la vengeance que ic prendray sus vous, & la fin malheureuse dont vous mourrez.

La farangue de Gandandel devant le Roy Lizard, entre Amadis & autres ses alliez, pour les mettre en la male-grace du Roy. Au second livre, chapitre 26.

Sire, i'ay tout le temps de ma vie désiré garder la foy que ie vous doy, comme à mon Roy & Seigneur naturel, & feray encors, si Dieu plaist: car outre le serment de

Fidelité que j'ay à vous, vous m'avez de vo-
stre grace fait tant de biés, que si je ne vous
conseillois en ce que je verray qui touche
vostre maiesté royale, je faudrois grande-
ment enuier Dieu, & les homes. Au moyen
de quoy, Sire, apres auoir longuement pen-
sé à ce que je vous declateray, je me suis re-
penté assez de fois d'auoir tant différé, non
pour enuie que je porte à personne (& Dieu
m'en soit témoin) ains seulement par l'in-
conuenient que je voy appresté, si vous n'y
remediez promptement & sagement. Vous
sçavez que de tout temps il y a eu grande
controuersie entre le Royaume de Gaule, &
celuy de la grande Bretaigne, pour ce que
les Rois voz predecesseurs y ont tousiours
pretendu droit de souveraineté: & combien
que depuis quelque temps ceste querelle
soit assopie, si est-il vray-semblable que les
Gaulois (rememoratifs des guerres & dom-
mages qu'ilz ont enduré de voz subiectz)
delibereront secrètement en leurs coura-
ges, d'eux en venger.

Et (selon mon opinion) Amadis qui est le
chef, & principal d'eux tous, n'est venu en
ces païs, que pour y faire practiquer & gai-
gner gens: avec lequelz (joincts à la puis-
sance qu'il y pourra faire descendre) il vous
dônera tant d'affaire, que peut-être, il vous

D ij

sera mal-aisé d'y résister, & voyez si y a
desia apparence, Sire, celuy duquel ie vous
parle, & ceux de son alliance aussi m'ont fait
tant d'honneur & de plaisir, que moy & mes
enfans sommes grandement obligez à eux:
& n'estoit que vous estes mon seigneur es-
ieu, ie ne voudrois pour rien parler contre
Amadis, tant ie suis son amy, & serviteur;
mais ces choses qui regardent vostre per-
sonne, Dieu me doint la mort plutost que
i'espargne homme vivant, non point mon
propre enfant. Vous avez receu Amadis a.
avec si grand nombre de ses partens, & autres
étrangers en vostre court (comme bon prin-
ce, liberal & magnanime que vous estes) qu'
à la fin leut suite se trouuera plus grande
que la vostre. Pourtät, Sire, il seroit bon d'y
pouuoir, auant que le feu soit plus allumé.

Réponse du Roy à ladictte Harringue.

PAr ma foy, mon amy, ie croy que vous
m'aduertissez comme bon & loyal sub-
jet: neantmoins veu les seruices que ceux
dont vous me parlez, m'ont fait, ie ne puis
comprendre en mon esprit qu'ilz me vousis-
sent faire mauuaise tour ou lacheté.

*Replique de Gaudin del au Roy sur le mesme
propos du mesme chapitre.*

SIre, respôdit-il, c'est ce qui vous abuse,
car filz vo^r auoyent offensié par cy de-

uant; vous vous donneriez garde d'eux, comme de vos ennemis: mais ilz ont seen deguiser sagement leur trahison souz vn humble parler, accompagné de quelques seruices, esquels ilz se sont employez, attendans leur heure opportune.

Requête d'Amadis au Roy Lysuard, pour faire don de l'Isle de Mongase à Galuane. Au mésme chapitre.

Sire encores que ie ne vous ayce jusques i-
Sey fait tant de service, comme ie desire, si
ay-je prins la hardiesse (me confiant en vo-
stre grande liberalité) de vous demander vn
don qui ne vous peut tourner qu'à hōneur,
obligeant d'avantage ceux à qui vous l'ot-
troyez, Sire (dit encore Amadis) le don que
moy & mes compagnons présens, vous sup-
plions nous ottroyer, est qu'il vous plaise
donner au seigneur Galuane l'Isle de Mon-
gase, de laquelle il vous fera foy & homma-
ge, en espousant Madalime, ce faisant, Sire,
vous entichirez vn pauvre Prince, vsant de
misericorde à vno des plus belles gentil-fem-
mes du monde.

*Harangue d'Amadis au Roy Lysuard, par
laquelle il quittait sa compagnie, au mésme cha-
pitre.*

Sire, j'ay jusques ici pensé qu'il n'y auoit
Roy ne Prince au monde mieux se co-

D iij

gnoissant es choses de vertu & d'honneur que vous : toutesfois nous-nous appercevons maintenant du contraire, par l'experience que vous nous en donnez: par ainsi puis q'vous avez changé de nouveau cōseil, nous irōs chercher nouvelle façon de viure.

Harangue d'Amadis à Oriane, par laquelle il luy déclaroit être forcé de sortir hors du seruice du Roy. Au mesme chapitre.

MA Dame,dit Amadis, il nous est force de faire ce qu'il nous a commandé, autrement nous offenserions nostre honneur,demeurans contre le gré de luy en son seruice, veu qu'il presumeroit que ne sçussions ailleurs rencontrer qui nous voulust recevoir: pourtant ic vous supplie ne trouver mauuais, si en luy obeissant, ic suis constraint de m'eloigner de vous pour quelque temps. Vous sçavez la puissance que vous avez sus moy , & que ic suis autant vostre que le pourriez souhaiter, & ic sçay bien aussi que ou i'acquerrois mauuaise reputation, vous estes celle qui plus en receuroit de desplaisir, tant vous m'aimez & estimez, qui me fait derechef vous prier trouuer bonne mon absence,& me donner congé, vstant de vostre constance & vertu accoustumée.

Responce d'Oriane à Amadis , s'excusant envers lui. Au mesme chapitre.

Mon amy, respondit la Princesse, vous
avez grand tort d'ainsi vous plaindre
de mon pere: car s'il a receu quelque bien de
par vous, ça esté par ma fauer, & par le co-
mâdement que ic vous en ay fait, non pour
l'amour de luy : car moy seule vous ay fait
venir & seiourner en sa compagnie.

Ainsi ce n'est à luy à vous recompenser:
mais à moy à qui vous estes. Il est bien vray
qu'il a touſours pensé autrement, qu'il luy
donne grand blasme de vous auoir si indis-
crettement respondu.

Et encores que vostre partement me soit
la plus griefue chose qui me scauroit ou
pourroit auenir, eſtant contraincte: ic suis
contente de me fortifier, & d'obeir à raison
plus qu'aux delices, & bien que i'ay par vo-
ſtre presence. Parant, mon amy, ic veux ce
qu'il vous plait: pource que ic suis asſeurée
qu'en quelque part que vous tiriez, vostre
cœur (qui est mien) me demourera pour gai-
ge, du pouuoir que vous m'avez donné ſus
vous, & ſus luy: aussi que mon pere, vous per-
dant, cognoistra par le peu qui luy restera,
ce qu'il aura perdu en vous.

*Replique d'Amadis, prenant congé d'Oria-
ne. Au même chapitre*

Mme dame, dit Amadis, le bien que vous
me faites, c'eſt ſi grand, que ic ne l'esti-

D iiiij

me moins que la redemption de ma vie pro-
pre: car vous scauez que tout hōme de ver-
tu doit auoir son honneur en telle recom-
mandation, qu'il le doit preferer à sa pro-
pre vie. Ainsi, madame: puis que c'est force
que pour le conseruer, ic vous esloigne, fai-
tes s'il vous plaist tant pour moy (durant
mon absence) de me mander le plus souuent
que vous pourrez de voz nouvelles, & me
tenir tousiours en vostre bonne grāce, com
me celuy qui ne fut onques né, que pour
vous obeir & servir.

*Féarangue d'Anadis à ses compagnons, leur
declarant les causes de son departement d'avec le
Roy. Au mesme chapitre.*

Mes seigneuts, pour ce que lon a à tort
donné blasme au seigneur Galuanez,
Agraies, à moy & aucuns autres qui sont i-
cy presentz, d'abandonner le seruice du Roy
(comme nous auons délibéré) eux & moy,
auons trouvé bon, vous faire entendre, qui
en est l'occasion. Je croy qu'il n'y a ccluy en
ceste troupe, qui n'ayt entendu si depuis no-
stre arrivée en la grand' Bretaigne, l'autho-
rité de ce Prince est augmentée ou amoind-
rie: par quo y sans consumer le temps, à re-
memorer les services que nous luy auons
faits, pour lesquels nous auions grand' espe-
rance de rapporter (avec grāce) bōne & grosse

recompenſe, ie vous declaireray ſommairement de quelle ingratitude il vſa hier envers nous, tellement qu'ainſi que la fortune muable & incōftante renuerfe ſouuent toutes choses, il a changé de condition, ou par mauuais conſeil qu'il a receu, ou par quelque legiere occaſion que nous ignorons. Tant y a que le ſeigneur Galuaneſ nous requit de moyennet envers luy (il n'y a encores que huit ou dix iours) la prouifion du mariage de luy, & de Madafime: & en ce faisant, le faire iouir des terres d'elle, à la charge de les tenir en foy & hommage de luy, & de fa couronne; ce que nous luy promisſmes faire. Au moyen de quoys, aussi toſt qu'il m'a eſté poſſible cheminer, moy & autres de cete compagnie, luy en auons eſté faire la requeſte: mais ſans auoir eſgard, ny à nous qui portiōs la parole, ny à celuy pour lequel nous-nous employons, qui eſt comme chacun cognoiſt, frere du Roy d'Escoſſe, preux & hardi Cheualier autant qu'il eſt poſſible, & lequel dernierement contre le Roy Cildadā n'a eſpatgné ſa vie, ains a fait ſon deuoir autant que nul qui ſ'y foit trouué: il nous a refuſez, & tenu propos d'inuice, aliez peu conuenable, & digne d'un tel Roy.

Et toutesfois pour le commencement nous

D V . II . L I V R E

n'en fimes cas, jusques à ce qu'il nous dit à tous, ainsi que nous luy faisions aucunes remonstrances, que nous cherchillions ailleurs, qui nous cognoist ou fit mieux que luy, & que le monde estoit assez grand pour ce faire, sans tant l'importuner. Ainsi mes compagnons, puis qu'estans en son service, nous luy auons toufiours obéi, quant à moy ie suis encores trescontent en ce cas de n'y faillir, & m'en aller hors de ses pays. Mais pource qu'il me semble que ce congé ne touche seulement à moy, & à ceux à qui il parloit, ains à tous autres qui ne sont les vaillaux: i'ay esté d'auis vous le faire entendre, afin que vous y pensiez à l'avenir.

Harangue d'Angraste d'Estramaux, pour attraire les autres à laisser, comme Amadis, la maison du Roy. Au même chapitre.

Mes seigneurs, il n'y a encores long temps que ie cognois le Roy, & pour le peu de cognissance que i'ay eu avec luy, ie ne vey onques Prince plus sage, vertueux & temperé, qu'il a esté en tous affaires: Parquoy ie me doute que le propos qu'il a tenu à Amadis, & à ses seigneurs présens, n'est venu de sa fantasic: mais a esté induit à ce faire par quelque enuieux & meschant, qui luy a persuadé le malcontentement qu'il a contre eux. Et pource que depuis huit ou

dix iours en ça j'ay veu Gandandel & Broquadan parler à luy souuent, & luy leur prestre l'oreille plus qu'à nuls autres : ie me doute que ce sont eux qui ont brassé ceste menée : car ie les cognois de long téps pour les plus enueux qui soyent en tout le monde. Pourtant j'ay delibéré dès ce iourd'huy demander le cōbat contr'eux, & leur maintenir que faussement & meschamment ilz ont mis le Roy, & Amadis en controuerse : & s'ils se veulent excuser sur leur ancien sage, ils ont chacun vn enfant portas de long temps harnois en dos , lesquels moy seul ie combattray , s'ils font hardis de cuider desguiser la trahison de leurs meschans peres.

Harangue d'Amadis au Roy Liguard, par laquelle il quitte son service. Au second liure, chapitre 21.

Sire, si en aucune chose ie vous ay fait faulste, Dieu & vous en soyez tesmoins, vous assurant, qu'encores que les services que ie vous ay faits, ayent esté petis, la volôté que j'ay euë de recognoistre les biens & honneur qu'il vous a pleu me faire, estoit grande en toute extremité.

Vous me dites que je m'en allasse par le monde chercher qui mieux me cognut que vous , me donnant assez à entendre le peu d'envie qui vous reste que ie demeure plus

en vostre court. Puis qu'il vo^{it} plait me l'auoir ainsi commandé, c'est raison que ie vous obeisse, non que ie vnuille sortir d'auant vous comme de mon souverain: cat ie ne fus oncques vostre vassal, ny d'autre Prince, sinon de Dieu seul: mais ie prens congé de vous, comme de celuy qui m'a fait beaucoup de bien & d'honneur, auquel ie portois amour & desir de seruice.

Harmigne de Dom Quedragant au Roy Liscard, quittant son service. Au mesme Chapitre.

Sire, ie ne demouray oncques en vostre court qu'à la priere d'Amadis, voulant & desirant estre son amy tout outre, & puis que par son occasion ie fus vostre, par mesme raison ie m'en deporte desormais: vnu que mes petits seruices auront bien peu d'esperance, estans les siens grands si mal recognus, sans auoir memoire de l'obligation que vous avez à luy, vous ayant deliuré des mains de Madafabul, & de la victoire aussi que vous avez obienue sus le Roy Cildadā, par le sang de luy, & de ses autres parens. Je vous ramenteurois bien le bon tour qu'il vous fit, quand il deliura vous & vostre fille Oriant (comme i'ay ouy maintesfois dire) des mains d'Arcalaus, & depuis n'agueres madame Leonor, que Famongobad, & Ba-

Sigant son fils Geans les plus cruels du mōde, tenoyēt prisonniere pour la faire mourir : & parainsi l'ingratitudo, de laquelle vous vsez maintenāt envers luy, est si grande qu'elle vous oſte toute cognoissance de verité. Et pourtant il nedoit moins estimer ce conge toſt donné, que la retribution de ſes ſcruiices ne accordée. Quant à moy, ie ſuis delibéré de le fuyure, & ſortir de vostre court quant & luy.

Harengue de Guillan le Pensif, ſ'excusant de ce qu'il ne pouoit fuyure Anadis. Au même chapitre.

Mon ſeigneur, vous ſavez mon affaire, & comme ie ne puis de moy-mefme rien faire, eſtant du tout ſubmis à la volonté d'autruy, par laquelle i'endure angoiſſes & douleurs eſtranges: qui eſt la cauſe que ie ne vous puis fuyure, dont i'ay honte & vergongne, tant ay de deſir de recoignoître le bien & l'honneur que m'auez fait eſtant en vostre compagnie, vous ſuppliant bien humblement me tenir à présent pour excusé.

Réponſe d'Anadis auditt Guillan, l'excusant de ce qu'il ne laiſſoit la maſon du Roy. Au même chapitre.

Seigneur Guillan, ja à Dieu ne plaife que pour mon occaſion vous faciez faute à

D V . L I V R E

La Dame, que vous aimez si parfaitement,
ainsi vous conseille luy estre obeissant, & la
seruir ainsi que iusques icy vous auez fait,
& le Roy semblablement : estant seur que
vostre honneur sauve, vous me serez en tous
endroictz a my & loyal compagnon.

Reponse du Roy Lefuurd, à Gauduudel d'Broquadan, declarant leur insuffisance pour gouverner son Royaume. Au mesme chapitre.

I E m'esbahy comme vous citez tant pre-
sumptueux de m'osier persuader, que ie
vous laisse le gouvernement, non seulement
de ma maison, mais de tout ce Royaume, co-
gnoissant que vous n'estes à beaucoup près
suffisans pour ce faire : estimatez-vous que
les princes & seigneurs de ceste monarchie
vous voulissent obeir, sachans le lieu dont
vous estes descendus ? Et si vous cuidez faire
les bons mesnagers, voulans m'enrichir
pour espatgner argent, ou pensez-vous que
je le puisse mieux employer qu'à le donner
aux gentils-hommes & cheualiers qui sont
en mon seruice ? veu que le Prince ne se peut
nômer Roy, sinon d'autant qu'il a les hom-
mes à son commandement. Et si pardeuant
je me suis monstre liberal à ceux qu'à vo-
stre instance j'ay chasséz, par eux-mêmes
j'estois maintenu, craint & redouté : & pour
tant suffise vous de ce que vous avez fait,

sans plus me desguiser les choses, autrement
je vous montreray qu'il m'en deplaist.

*Havangue d'Amadis à ceux qui vouloient
aller defendre le droit de Madafimo, les exhortant
de mettre hors des prisons du Roy douze
damoiselles. Au mesme chapitre.*

Seigneurs, respondit Amadis, les choses
qui sont debatues par meure delibera-
tion viennent volontiers à bonne fin: & ne
fais doute qu'entretenant ce que vous de-
liberez, vous n'en sortiez à vostre honneur,
& fut la chose encores plus hazardeuse &
difficile qu'elle n'est: toutesfois (si il vous
plaist) je vous declareray ce que i'en sens.
Vous concluez tous à ce que je voy de met-
tre en liberté douze Damoiselles à present
prisonnieres es prisons du Koy Lifuard, je
suis d'avis que douze de vous autres (sans
plus) soyez de ceste entreprinse: ainsi cha-
cun aura sa chacune, & seront les douze da-
moiselles particulierement obligées à dou-
ze cheualiers, & le reste de ceste compagnie
se tiendra, pour subvenir aux inconveniens
qui se pourroient offrir.

*Complainte d'Orlane qu'elle fit se sentant gros-
se. Au second livre. 22 chap.*

Las mes amies, ie voy bien maintenant
que fortune me veut du tout point rui-
ner: vous auz veul'inconuenient puis n'a-

D V . I I . L I V R E

gueres suruenu à la personne du monde que
j'aime le mieux, & à présent (qui est le pis)
la chose que plus i'ay crainte & doutée m'
est eschene: car certainement ie suis grosse,
& ne sçay comme ie pourray faire que ie ne
sois descouverte & perdue.

*Féharange de Sarquiles au Roy Léward l'ad-
vertissant des dangereuses entrepris ses & tra-
hysions de Broquadan, et Gandandel. Au mesme
chapitre.*

Sire, ie ne suis vostre subiect ny vostre hô-
me lige : mais en recognoissance de la
nourriture que i'ay prise en vostre court, ie
me suis obligé à garder l'honneur de vostre
maiesté. Parquoy, Sire, ie vous aduise que
puis trois iours en ça, ie me suis trouué en
lieu où i'ay entédu Broquadan & Gandadel,
nō seulement cōspirer (mais desia ont cōmis
contre Dieu & vous) la plus grande trahy-
son que lon sçauroit pēter. Il est senz qu'ilz
delibererent vous conseiller & persuader à
faire mourir Madame & ses Damoiselles;
& quant au reste, Sire, i'espere auant qu'il
soit dix iours passéz, que leur meschanceté
sera du tout auerée. Et pource qu'en autho-
risant tels pailliards, vous auuez chassé n'a-
gueres mon seigneur Amadis, & plusieurs
autres bons cheualiers de vostre cōpagnie,
ie ne suis plus delibéré de m'y tenir, & prens
congé

congé de vous pour m'en aller trouuer mon oncle Angriotte, lequel (si Dieu plaist) vous reueverez en brief pardeça, & moy avec lui, delibetez d'aunter par force d'armes à ces deux traistres leur inique conspiration.

Commandement du Roy Leward à Broquadan, et Gandandel, pour les amener d'exécuter ce qu'ils auoyent promis.

Venez-ça, vous sauez que maintesfois m'avez sollicité de faire mourir ces pouutes damoiselles, me persuadat qu'il estoit iuste & raisonnable d'ainsi le faire, & qu'au besoin vous & vos enfans soustiendriez cest avis jusques à la mort. Vous avez entendu ce que m'a dit Ysmosil & ses compagnons, que ic trouve bon & equitable : parquoy il est temps que vous avisiez à ce que vous avez affaire. Car par la foy q' ie doy à Dieu, je ne dôneray à autres de mes cheualiers cogé de les cōbattre, & si n'y pouruoyez vous leterez amendables, & les damoiselles deliurées.

Harangue d'Angriotte d'Estraux au Roy Leward, luy declarant la meschanceté et calonie de Broquadan, et Gandandel. Au misme chap.

Sire, monsieur & moy cy presents, vous supplions faire cōpatoistre presentement deux paillards, qui sont en vostre Court, Broquadan & Gandandel, ausquels ie declateray la trahison de laquelle ils ont usé en-

uers vous. Sire, les meschans dont ic vous parle, sans auoit esgard, ne craint de Dieu ou des hommes, ont faussemēt accusé monsieur Amadis, & autres, d'une chose à laquel le ils ne penserent de leurs vies. Au moyen de quoy i ose bien dire, que vous avez estoigné de vous les meilleurs cheualiers, q' onques entrerēt en la grand' Bretaigne: pourtant si ces traiſtres oſent maintenir qu'ils ne soyent tels que ie les nomme, moy ſeul pat l'aide de Dieu & le trenchant de mon eſpée, ie leur feray cognoiſtre. Et ſi l'aage les doit excuser, il n'y a celuy d'eux qui n'ait enfans portans de long temps armes, aſſez eſtimez entre les cheualiers de vostre court, contre lesquels ie me combatray, ſ'ils veulent tenir la place de leurs meschans peres.

Réſponſe de Gandalſel au Roy, ſ'excufant de ce qu'on diſoit mal de lui. Au même chapitre.

Sire, répondit Gandalſel, ne voyez-vous l'audace de ce braue iniurieux, leq̄l n'est venu en ces païs que pour faire honte aux gentils-hômes de vostre court? Par ma foy, Sire, ſi vo^r m'euffiez de long tēps creu, auſſi toſt qu'il eſt rentré en vostre Royaume, auſſi toſt eust-il eſté pēdu au ptemier arbre: mais puis que vous l'endurez, il ne vous faudra cy apres eſbahir ſi Amadis en personne viēt iusques ic y iniurier vous-mêmes. Tat y-a que

par le Dieu vivant, si i'estoys aussi icune que
quād ie cōmençay à entrer au seruice du feu
koy vostre frere, au q̄l i'ay fait maints grāds
seruices, ie m'assure bien qu'Angriotte n'o
feroit auoir songé à me dire la moindre des
iniures qu'il a proferées devant vostre ma
iesté. Mais le galand cognoist bien q̄ ie suis
vici & cassé, tant par le grand nombre de
mes ans viels, qu'à cause d'infinies playes
que i'ay receuēs quasi sus toutes les parties
de mō corps ées guerres de vos p̄deceſſeurs.

*Reprehension du Roy Lysard auſſidict Bro
quadan et Gandalſel, les redarguant de couar
dise & laſcheté.*

Venez ça, vous m'auez tāt de fois recité
qui Amadis & les siens auoyent delibéré
de me trahir, & vsuper sus moy les païs de la
grand Bretaigne, & toutesfois quād c'est ve
nu à ioindre, vous vous cestes excusez du cō
bat, metans en ieu vos enfans, qui n'en peu
uēt més: toutesfois Dieu est iuste, & par tout
tant que ie luy doy, c'est mal parlé à vous, &
ne vo' eulſe iamais estimé tels q̄ vous cestes.

*Harangue du Roy Arban de Norgales, au
Roy Lysard, induisant de rappeler en ſa court
Amadis, & ſes compagnons, Au troisieme li
vre, chapitre premier.*

Sire ie ſcrois bien d'auis (auant que de ce
faire) que vous euffiez l'aduis des hauts
E ij

hommes de vos païs: car vous scauez qu'A-
madis, & ceux de sa lignée sont bons cheua-
liers à merueilles, & puissants grandement
par les amis qu'ils ont: d'avantage il n'y a
celuy qui n'ait cognu que faussemēt ils ont
esté accusez devant vostre maiesté, dont la
victoire qu'Angriotte & Sarquilles ont ob-
tenue (ces iours passéz contre leurs accusa-
teurs) a rédu bon tēmoignage, & si le droit
n'eust esté de leur costé (encore qu'ils soyēt
bons cheualiers) si ne fussent-ils despeschez
si aisement des enfans de Gandaniel, ne de
Adamas: qui donne assez à entendre, que no-
stre Seigneur les a voulu maintenir en leur
iustification, & pourtant (Sire) s'il vous plai-
soit oublier le mal que vous leur portez, &
les r'appeller à vostre seruice, ce seroit (ce
me semble) pour le mieux: veu que lon n'ap-
prouve pas beaucoup, q̄ le Prince face guer-
re contre ceux qu'il peut facilemēt & à son
honneur attirer à amitié, & seruice, attendu
que faisant autremēt, c'est bien souuent per-
te de gens, desponce extreme, & amoindris-
sement d'authorité: chose qui cause puis a-
pres aux seigneurs circouloissas, déſir de faire
nouvelles entreprisſes, pour sortir de su-
icction, & rentrer en plus de liberté qu'ils
ayoyent apparuāt. Et partant le Prince sa-
ge (s'il est possible) nedoit iamais donner oc-

caison à ses vassaux d'eux esloigner de la crainte & reueréee qu'ils luy doyent: mais faut qu'ils essayent par tous moyens à les gouverner par discretion tēperée, gaignans leurs cœurs & volontez, plus jpar fidele amout, que par rigueur & tyrannie, comme fait le bon pasteur enuers ses ouailles. Par quoy, Sire, il est requis esteindre le feu ja allomé, auant q'il soit du tout embrasé. Car bié souuent apres la faute cognue: le remede se trouue par trop esloigné. Amadis est si humble & tant vostre, que si l'envoyez rappeller, vous le recouurerez facilement, avecques ceux q' l'ont suayé desquels pourrez mieux (que jamais) estre serui & disposer.

*Deffē de Cendil de Gamote, fait au nom du
Roy Lisiard, à Amadis & tous autres ses pa-
rents & amis, l'ur denonçant que le Roy se decla-
re leur ennemi mortel. Au même chapitre.*

S Eigneurs, ie suis envoié icy vers vous,
de la part du trespuissant Roy Lisiard,
mon souuerain seigneur, au nom duquel ie
vous deffe, & tous vos parens, amis, ou al-
liez, & de par luy vous declare, que s'il vous
trouue iamais en la grand Bretaigne, ou en
l'isle de Mongase, qu'il vous sera prendre &
traiter comme ses mortels ennemis, pour-
tant gardez-vous d'oresenauant si pouuez:
car il a entreptins de vous courir sus, & rui-

E iiij

sonne ne puisse estre digne de vo^r, si ce n'est quelqu'un des pl^es hauts & souverains dieux immortels. Mais helas! mon extreme malheur veut qu'à la façon du Paon, ie defface la belle roue conceue par l'esperance de mes pensées, en regardant à la laideur des pieds, qui est le peu de merite que ie recognoisi en moy mesme. Ainsi madame, la cognissance de vostre grandeur vous garde d'estimer ma petitesse.

Lettre de dom Filiel de Montespin, à Marsire, la priant prédre pitié du sourment qui souffre pour l'aymer, & lui donner moyen de parler à elle.

A La belle & gracieuse Marsire, dom Filiel de Montespin enuoye le salut & le bonheur que lui mesmes a perdus par la violence de sa diuine beauté. Je ne scay madame, de quoy ie me doy plainte d'avantage, ou de la peine que ie souffre pour vostre amour, ou de ce que ie ne vous la puissé faire cognoistre telle que ie la sens: car par ce moyen ma peine est autant tourmentée voulant s'exprimer par mes patolles, comme ie suis moy mesmes tourmenté pour ne la pouvoir exprimer.

Mais, ô moy bien heureux! puis que la puissance que i'ay euë d'endurer mon mal, a tousiours jusques icy supplié au deffaut qui estoit

cstoit en moy de le vous pouuoir faire entendre. Je croy ne à moins madame que vous pouuez facilement cognoistre l'extremité de la douleur q ic ne vo^r peu declarer, au moins si vous voulez auoir esgard à la grāde beauté, & aux bōnes graces dōt vo^r surpassent toutes les autres dames de nostre temps, & des quelles ic serois indigné, si mon courage voué à vostre ppetuel service, & la force de ma douleur ne m'eussēt donné quelque occasion de les meriter, & la hardiesse de vo^r decouvrir mes passiōs, pour vo^r supplier de les guerir par le remede q vous pouuez sçauoir estre nécessaire à vn tel mal. Ce sera madame, vne chose fort biē faite à vfe gracieusement accoustumée si tout ainsi q maintenant vo^r estes l'occasiō de ma maladie, vous estes aussi à l'auenir l'occasiō de ma santé. Et partant madame, ic vous prie prédire quelque cōpassion du mal que vous me faites souffrir si iniustumēt, & m'assigner lieu auquel ic puisse auoir le moyen de vous faire ouir par ma bouche & de vous tesmoigner par mes larmes, ce que ic endure en vostre service. Car selon vostre response, ic pourray puis apres continuer ma vie avec vne nouvelle ioye, ou bien la finir avec mes anciennes douleurs: ains q pat ma miserable mort ic laisse à vous & à tout le monde, vn assuré tesmoignage

Dd

de vostre inhumaine cruauté, & de mes mortelles angoisses. Je vous supplie donc madame, après avoir mille fois baisé & rebaisé vos belles mains, me donner le remede qui depend entierement de vostre pitié, si mieux vous n'aymez faire cruellement mourir ce-luy qui n'a envie de viure, que pour mériter vostre bonne grace.

*Lettre de Filisil à Marfise, par laquelle il se plaint de la rigueur dont elle l'a fait condamné
et lui pris avoir pris de lui. La douzaine
lire, chap. 13.*

ALa cruelle & rigoureuse Marfise, le defortuné & misérable Filisil envoie le salut, duquel il est lui mesme abandonné par vostre ingratitudo. Las ! madame, avec combien de gloire & de plaisir vous m'avez enlevé aux plus hauts degrés de mon contentement ! Vrayement il mestoit avis que vostre grandeur ne se fust jamais deu abattre jusques à me faire si grandes faueurs comme vous m'avez faites, si ce n'eust été pour le grand amour duquel je pensois que vous m'aymissez. Mais qu'ay-je maintenant peu faire contre vous pour en recevoit un si rigoureux traitement ? Quelle offense ay-je peu commette contre madame Marfise, puis que je ne pensay oncques seulement à l'offenser ? Quel bô droit pouuez vous auoir eu,

madame, pour me faire maintenant vn si
grand tort? Voyez, je vous prie, voyez l'ou-
trage que vo^r me faites en lieu des faueurs,
dont vous m'estes redcuable pour le bon
vouloir que ie vous porte. Helas! pourquoy
recompensez vous mon tant extreme amour
par vne tant extreme haine! Regardez, ma-
dame, comme iusques à tant que l'eusse re-
ceu vos faueurs, i'estois obligé à vivre en
perpetuelle langueur pour auoir osé entre-
prendre de gaigner la bonne grace de vostre
souveraine beauté, laquelle lors ie meritois:
mais depuis qu'il vous a plu me départit
vostre fauer, & par ce moyé causer en moy
vne vertu, laquelle me rend digne des plus
hautes & glorieuses entreprisnes que lon
pourroit dire, vous deuez croire, madame
que maintenant vous estes obligée à m'en-
tretenuir en este plaisir gloire, que vous
mestimes m'auez fait meriter. Ie vous supplie
donc donner a mon mal le remede que luy
deuez, & lequel vous m'auez promis tant de
fois, ou bien m'oster de la tromperie en la-
quelle ie me voy pour l'ennuy que l'endure,
dont ie ne peux comprendre ny penser au-
cune autre occasion, finon qu'il vous plait
par vne tant rigoureuse haine, me guerdon-
ner du ferme & loyal amour, q' ie vous por-
teray toute ma vie: Ainsi ie demeureray en

Dd ij

ceste mortelle guerte jusques a ce qu'il vo^e
plaist envoyer la paix à celuy qui en l'atté-
dant baïse & rebaisse mille fois vos belles &
blanches mains.

*Marsire eſcrit à dom Filiſel de Montefpin qu'-
il ne ſe doit plaindre d'elle, veu qu'ellē met toute
peine de lui tenir ſa promeffe : puſ faute n'auoir
entendu la tromperie, dōt il lui auoit eſcrit en la
lettere precedente. A 12. liure, chap. 13.*

VOUS n'avez aucune occaſion dom Filiſel , de vous plaindre de moy , comme vous plaignez : car ſi vous m'aimez vous ne pouuez nier que ie ne vous aime pareillement. Et ſi i'ay demeuré quelques iouis sans faire tout ce que vous cuſtiez bien voulu, ce n'a eſtē par faute de bo vouloir, comme vous dites en vostre lettere:mais bien par faute du temps & de l'opportunité, qui abondent en vous & defaillent en moy . Vous me mandez aussi que ie vo^e oſte de la tromperie en laquelle vous eſtes pour l'ennuy que vous endurez de mon amour : Je vous reſponds qu'il ne tient à rien que ie ne le face, ſinon à la faute de la puissance , & vous alleure que ſi vous le pouuiez faire vous meſmes, ce me feroit vn des grands biens qui me pourroit auenir: & plaſe à Dieu que vous le puiffiez ainsi faire: car par ce moyen vous m'auriez délivrée de la peine & du traueil où ie ſuis

pour vous donner le remede que vous me demandez : Toutesfois puis que ic le vous ay promis , i'accompliray ma promesse s'il m'est possible , & par auenture plustost que vous ne pensez.

Lettre de Filifil à Marfise s'excusant de la tromperie d'où elle luy escrivoit. An. 12. li. cha. 15.

A La belle & gracieuse Marfise, dom Filifel de Montespin envoye le salut que la confusion où vostre lettre l'a mis luy denie. Si ie suis deceu en la lettre que ie vous ay envoyée, vous ne vo^r estes moins deceu en la vostre , en laquelle vous croyez qu'en vous suppliant m'oster de tromperie , i'ay voulu parler de ce où il n'y en peut auoir, cōme de fait il n'y en a point: c'est assçauoir du ferme & loyal amour que ie vous porte, pour le regard duquel ie n'ay peu estre trôpé en vostre endroit,tout ainsi que vous ne le fustes onc au mien , attendu que si nous nous sommes entr'aymez , nostre amour a esté biē employé d'une part & d'autre. Seulement ie vous mandois , par ce que ie ne pouuois penser l'occasiō pour laquelle vous m'auiez estoigné de vous si long temps, qu'il vous pluist m'oster de tromperie pour le regard de l'amour que vous me portiez, ou pour mieux dire q' vo^r me deuiez porter: car il me sembloit q' si vous m'eussiez autat

Dd ij

D V X T I . L I V R E

aymē cōme ie vous aymois, que vous n'eul-
fiez tant différé la guerison de ma maladie,
comme vo^r auez fait. Helas! madame, com-
bien vous estes deceue si vous peniez que
i'aye iamais la puissance de me repentir, ou
de m'esloigner du grand amour que ie vous
ay porté, & que ie vous porteray tant que
l'esprit me respirera dans le corps: car veri-
tablement il n'y a chose au monde qui me
fust plus impossible que celle là. Ne pensez
point, madame, qu'en vous aymant comme
je vous ayme, ie puisse iamais tomber en
aucune repentance de vostre amour, attēdu
la gloire, & le plaisir où ie me trouue pour
vous aymer. ie vous supplie donc me dōner
la vie par vos faveurs à ma grande ioye: ou
bien tōst m'enuoyer la mort par vos defa-
veurs pour mettre fin à mon ennuy, & à la
douleur en laquelle ie demeureray toufiours
jusques à ce que m'ayez donné le repos &
tranquillité que vostre lettice me promet: &
en attendant vn si grand heur, ie baise mille
sois vos belles & delicates mains.

*Lettre de Filiel de Montespin à Marfise, se
plaignant du long terme qu'elle lui a mis pour a-
voir la suffisance dont auoit desia gousté, & lui
prise l'abreger. Au 12. liure, Chap. 14.*

A La belle & gracieuse Marfise, dom Fili-
el de Montespin enuoye le salut qu'il a

perdu par la plus douloureuse & mauvaise maladie qu'il aye encor esprouue. Helas ! madame, si iamais je vous ay ayme de bone affection, maintenant je meurs du tout par vostre amour, & si iamais j'ay en quelque esperance de iouir de vos divines beautez, maintenant je suis au dernier des espoir pour le long temps qu'il me faudra demeurer sans plus auoir la iouissance du bien duquel par vostre grace j'ay gousté & sauouré la tranquille & gracieuse douceur. Si itay en quelques desirs par cy deuant, j'ay desiré de façon que ie ne fçauoïs ce que ie desirois : mais maintenant, cstant aprins par l'experience, ie fçay que ie desire le plus grād bien qu'il m'est possible de desirer, sans qu'un autre que moy fçache, ny puisse fçauoir, combien est exteme le plaisir que ie desire. Iusques icy madame, je me suis tourmenté pour voir les graces appartenantes de vostre beaute, par lesquelles vous pouuez assubietter en vostre service les coeurs felons des hōmes plus barbares : mais maintenant je me tourmente pour iouir de vos graces secrètes, des quelles seul entre tous j'ay merité la iouissance. Helas ! madame, faites je vous supplie qu'un si grand bien cōme vous m'avez fait, ne me retourne en plus grand mal, & ne me deniez point le remedie, leq̄l en baſant vos

Dd iiiij

D. V. XII. LIVRE

belles & blanches mains, ic vous supplie
m'otroyer aussi tost cōme la douloureuse
passion en laquelle ic suis, le requiert.

*Lettre de Filisel à Marfise s'estouffant & la
remerciant du bon heur qu'elle luy a fait auoir &
la prie luy continuer sa grace, Au douz jefme li-
ure, chap. 15.*

A La belle & gracieuse Marfise, dom Filisel de Montespin enuoye le salut dq-
quel il iouist, à son grand cōtentement. La
gloire en laquelle ic suis est si grande, que
ic ne sçay avec quelles parolles ic les doibs
louer, afin que sa louange puisse estre cōpa-
rée à sa grādeur . O moy le plus heureux de
tous les Cheualiers du mōde, puis qu'il vo^z
a plu madame, me faire digne par vos fa-
ueurs de ce que par moy-mēmes ic ne pou-
uois aucunement meriter. Ceste lettre seu-
lement est pour vous faire entēdre ma grā-
de ioye par laquelle vous m'estimez main-
tenant redueable de ce qu'elle m'a fait me-
riter, qui est que ic retourne bien tost par
deuers vo^z, pour prēdre la mesme iouissan-
ce de vos beautez , qu'il vous a plu m'ot-
royer la nuit passée , afin q par ceste nou-
uelle ioye ic puisse guerdonner l'ennuy que
rēdore au tēps que ic ne puis trouuer l'op-
portunité d'un si grād bien. Parquoy mada-
me, ic vous supplie m'entretienir tousiours

en vn tel heur, aſin q̄ ſi voꝝ avez eſtē la cauſe
dont ie ne ſuis enlevé en vn tant haut degré
pour le pſent, ne foyc la cauſe de ma miſera-
ble ruynce pour l'auenir. Mais aſin que voꝝ ne
me puilliez reprendre de vous importuner
par trop, ie mettray fin à ma lettref, en bai-
ſant mille fois vos blâches & delicates mains
pour la memoire de la paix qui ſ'en eſt en-
ſuyuie de la guerre paſſée. Ie me recōmāde à
ma chere Garie, la ſuppliat me pourchaffer
en brief le temps tāt deſiré auquel ie puiffe re-
nouuer le l'heureufe occaſion de ma gloire.

Cōplainte de la Royne Sidonie. Au 11. l.c. 21

O Graue hōneur de mō haut & Royal li-
gnage, cōme tu m'as cōduite en vn de-
faſtre duquel ic peu receuoir le iuste guerdō
de ma folie : ô amour & cōme tu fais appa-
roir en moy ta force trôperoſſe, en me fai-
ſant uſer de haine & cruauté enuers celuy q̄
j'ayme trop pl̄ que moy mesmes : ô fortune
aucc quelle inconstance & legereté tu t'es
changée, en me mettant en tel desespoir, a-
lors que ie commençois à conceuoir l'efpe-
rance d'accōplir biē toſt ce que plus ie deſi-
rois en ce monde! ô dieux immortels, avec-
ques cōbien de rigueur vous avez voulu re-
compenser le fier orgueil & la ſuperbe pre-
ſumption de la Royne Sidonie! ô ma chere
ſille, & encorſe fille de celuy qui deſtroba

des saints droits de ma chasteté! Helas comme
vous m'avez voulu payer de ce que vous me
deuiez pour l'amour que vo^r avez tousiours
porté à vostre pere en recompense des ou-
trages, & des iniures que ie luy ay tousiours
pourchassées! ô ma fille la premiere du mó-
de, & la nôpareille en beauté, afin de rendre
pareillement nôpareille la douleur que i'en-
dure maintenāt de ta mort! O cruelle mort,
comme me laisses tu en vne tant miserable
vie! O vie cruelle cōme me laisses tu en vne
mort tant miserable! O dieux immortels,
pourquo y permettez vous vne si grande in-
jure comme celle que ie reçoy par ma vie en
voyant ma fille Diane morte? Mais que dy-
je? il est iuste que comme iustes que vous e-
stes, vous me faciez vne si rigoureuse iusti-
ce, pour me faire prendre la vengeance de
moy, en me confondant en vne douleur que
je me suis causée moy mesmes. Helas! Da-
raide comme tu donnes, à moy & à ma fille,
le devoir duquel tu nous estois redueable:
A moy en me donnant avec ta fin, la fin de
la folie de ma vengeance, & en retuant par
ta mort l'espoir que i'auois en ta vie: A ma
fille, en recompensant sa mort par la tiéne,
qui est le dernier payement dont tu estois
obligée à l'amour que tu loy portois, & à
celuy qu'elle te porois. O bien heureuse

Damoiselle, qui par ta mort as peu payer ce que tu devois à ma Diane par ton amour, encores que sa mere n'en aye tant fçeu faire pour le sien. O saint Moraisel, comme tu es maintenant bien vengé de moy, & biē satisfait de la vengeance que je t'ay si long temps pourchassée. O dieux immortels, puis que vous me refusez la justice en me laissant en ceste miserable vie, je ne la refuseray point à mes mains, & garderay le priuilege de ma franche & libre volonté que j'ay receu de vous à ma naissance. Or sus donc, & qu'en me tuant de mes propres mains, je me donne la vie laquelle vous m'avez deniée pour ne m'auoir assez promptement donné la mort.

Marâgue de Darude, se donnant à cognoistre à Diane, pour Agestan de Colchos. Au 12. llibre, chap. 22.

S I les grandes entreprisſes n'estoient accompagnées de grād danger, croyez madame, que bien petite seroit la louange de ceux qui en pourroyent auoir obtenu la victoire, & pour ceste raison : d'autant qu'il y a plus de peril, d'autant aussi il y a plus d'honneur, de gloire & d'immortelle renommée. Ne pensez point que les grandes choses se puissent acheter par les petites, ny qu'avecques peu de traueil lō puisse gaigner beaucoup de louâge. Ainsi madame, vo^r pouuez

cognoistre ce qui pour vous conquérir doit
estre mis à l'aventure , puis que m'essayant
maintenant à vous gaigner , je me mets au
hazard de vous perdre . Helas voyla l'occasio
qui donne tant de crainte à mes paroles , par
ce que pour vouloir faire vn grand gain , ic
suis en danger d'vec grand perte , & crains
que vous cherchât par trop , ic ne vous per-
de encore d'avantage : car pour me hazardez
à me perdre moy mesme s'en ceste queste i'a-
venture bié peu de chose , puis qu'il y a déf-
ja si long temps q' ic suis perdu en vos amours ,
combien toutesfois qu'en part du monde ic
n'aye eu rat de gain , come en vne si heureu-
se perte . La cause de mes passiōs amoureu-
ses vous est manifeste par l'excellēce de vo-
stre beauté . Les douleurs passées que i'ay
souffertes en vostre service , vous donsent af-
feuré tesmoignage du regard & de la reue-
rence que i'ay toufiours eue à vostre gran-
deur . La hardiesse que ic prens maintenant
s'excuse suffisamment par ma peine : & l'ou-
trecuidance de mes penlées , par mon royal &
noble lignage , accōpagné du chaste & loyal
desir avec lequel i'ay toufiours gardé la re-
verence deue à vostre honneur , & le garderay
toute ma vie sans vous vouloir supplier de
departir aucun remede à mes angoisses , que
ce ne soit soubs le tiltre de fidèle espoux , &

en vous gardant vostre chasteté telle que
vous la pouuez auoir maintenāt. Or mada-
me auecques ces conditions il vous plaira
ſçauoir que ſoubs le nom & ſoubs l'habit
de Daraide vous avez en vostre preſence A-
geſilan fils du grād Prince le preux Falāges
d'Aſtre , & de la forte princesſe Alaſtraxc-
rée . Ne vous eſbahiffez ſi ic me ſuis ainsī
deſguifé , & couuerit de telles armes pour
gaigner vostre bōne gracie:car en autre ha-
bit ſinō enyn pareil auvostre:ie n'eufſe ſçeu
me hazarder en vne entreprinfē tant perili-
leufe, au moins avec quelque eſperāce de vi-
ctoire. Vous ſçavezmaintenant madame, ce
que iuſques ic y ie vous auoys touſiours te-
nu ſecret. Vous voyez les playes douloureu-
ſes deſſolées en cete cruelle guerre d'amour
vostre beauté m'a etuellement nauré . Je me
ſuis deſ ja aſſez lōg iéps deſſendu , me cou-
urāt ſoubs l'efeu d'yne Daraide deguifée:
maintenant madame, ie vo^re confesse victoriu-
ſe, & vo^rēs mes armes pour en leuer un tro-
phée à la force de vostre immortelle beauté,
vo^r suppliait me prēdre à mercy, en vo^r gar-
dāt la fidelité, & reuerēce q̄ ic dois à v̄re grā-
deur, & q̄ ic vous pmets, & iure pat mō dieu
immortel, vo^r garder toute ma vie, ſoubs le
tiltre de mariage . Mais ſi par la rigueur de
vostre rēſpōſe vo^r me voulez refuſer la pitié

DV XII. LIVRE

dont ie vous supplie, croyez madame, que
gueres long temps vous ne me pourrez estre
rigoureuse & que bié toit mo piteux trespass
vous fera regretter celay mort , auquel du-
rant sa vie vous aviez été tant cruelle. Ainsi
mon ame iadis infotunee se consolera par
vostre plainte apres l'ensouelissement du
corps . O moy doncques bien heurcux : qui
ay mis mon cœur en si noble lieu que la
iouissance de mes desirs me rend le plus heu-
reux de toute la terre , & le dernier de mes
malheurs me promet encores quelque con-
solation. Or auvez vous ony , madame, le peu
que ie sçay dire de la grande douleur que ie
souffre, & le moins du trauail duquel ie me
sens trauaille : Mais si ie ne vous puis assez
exprimer le mal que i'endure, vo^r je pourrez
aysemēt cōprendre si vous l'estimtz autant
grād en moy, cōme les beautes, & les excell-
lences sont grādes en vo^r. Pois doncques q
par ce moy vous pourrez sçauoir de vous
mesmes les immortelles angoisses qui me
tourmentent, encores q vo^r ne les puissiez en-
tētre de moy, ie vo^r supplie de rechēf par la
iuste pitié q le vainqueur doit auoir du vain-
cu, me prēdre à mercyyeu q ie me rēds: & me
traiter en vostre seruice cōme celuy, duquel
la mort ou la vie depend de vostre cruautē,
ou des faueurs de vostre bonne grāce.

La cruelle responce de Diane à Daraide pour s'être declarée autre que damoiselle. l. 12. cha. 12.

Snom vous auez encores changé en haine
l'amour duquel par vos trompettes vous
avez eu vne si longue iouissance: & si la pro-
chaine parenté qui est entre nous & ma be-
nignité accoustumée ne resistoient à l'ex-
ecution de mon courroux, ie vous ferois cha-
stier d'un tel tourment que l'affronterie de
laquelle vous m'auez abusée le merite. Mais
pour ne laisser aucune occasion à personne
de penser que vostre outrecuidance ayt trou-
ué en moy quelque fragilité, ie n'vseray en-
vers mon honneur de la pitié que ie luy de-
urois pour le guerdonner par vostre mort
de l'offense que vous auez commise: car ie
ne veux point que ion public que vostre
folle temerité vous ayt causé vne si grande
gloire que de m'auoir seulement veue: mais
aussi ie ne veux pas que vous demeuriez sans
estre aucunement puny encores que la pei-
ne soit trop mal égale à vostre offense, quoy
que vous vous en vucilliez excuser. Et par
tant ie vous defiens de vous trouuer jamais
deuant moy en quelque part que ie puisse
estre, puis qu'il ne se peut faire comme Da-
raide, & comme Agesilan mon honneur ne
le souffre.

D V . X I I . L I V R E
Complainte de Darade. Au douziesme livre
Chap. 22.

O Douce mort! pourquoy me laisses tu
Encores retourner en vie? ô vie miséra-
ble pourquoy me nies tu la mort? ô amou-
cobié i'expérimente en toy de haine? ô cru-
elle haine, pourquoy prens tu le nom d'a-
mour? He, he moy malheureux! en cherchât
amour, i'ay trouué son contraire, & en pen-
sant donner le remede nécessaire à ma ma-
ladie, ie l'ay accreue sans aucune compatai-
sō. O madame Diane, cobiēn i'ay touſieurs
en craincre de la cruanté laquelle maintenāt
i'expérimente en vous! Puis donc que tel est
vostre vouloir, ia à Dieu ne plaise de faire
aduenir vne chose qui m'est tāt impossible,
comme de demeurer plus longuemēt en vie
avec la male grace de madame. O malheur
trop miserable, car ic ne demande chose qui
ne me soit refusée par ce que ic la demāde,
& ne suis chose qui ne me soit ottroyée par
ce que ic la suis. Las madame Lardenie, ie
vous supplie ne prēndre plus aucune pitié
de moy, puis q̄ ie n'en prēs pas moy mesme
afin de cōformer ma volōté à celle de mada-
me, car ic ne puis vouloir, finon ce qu'elle
veut, & me hais moy mesme puis q̄ elle me
hait: mais si vo^r m'aymez, il sera raisōnable
que

q' vo'rucillez ce q' ie vucil, qui est seulement
de m'en aller accôplir la promesse que i'ay
faite à madame la Roine: a fin que toutes les
chofes que ie feray desormais, se facent con-
tre ma volonté: car ie sçay bien qu'en accô-
plissant ce que ie luy ay promis, i' accomplit
ray encores le vouloir de madame Diane.
Or maintenant m'appereçoy-ie assez, que la
Roine sans occasion ne me fit vne si estran-
ge requête comme elle m'a faite: car ce fut
afin que par la mort que i'en receuroy', elle
ysant enuers moy de la pitié que madame
Diane me refuse pour me tuer plus cruel-
lement. Certainement ie ne puis moins es-
perer de la prouesse & haute cheualerie du
prince Grec, en ce combat que i'ay entre-
prins contre luy, sinon que par la mort d'u-
ne si foible & defauorisée creature comme
ie suis: il satisfera à sa glorieuse renommée,
& ce à quoy cōme noble Cheualier, il estoit
tenu de faire, en reparât le tort que ie reçoy
pour durer plus long temps en vie. O bien-
heureux Prince! puis que toutes choses s'ap-
pareillét à la gloire de son bon heur: & moy
pareillement bien-heureux: veu que la for-
tune, & la Roine, & la volonté de ma da-
me Diane m'eut appareillé par les mains d'
vn si grand seigneur, la mort que selon ma
loy ie ne pouuoys pourchasser de mes pro-

Ec

D V X I I . L I V R E

pres mains. O Dieu puissant, comme par tout tu mōstres ta sage prouidēce! car en ce iugement de mort, prononcé par la bouche d'vn si noble & excellent iuge, comme est ma dame: il estoit bien raisonnablie que tu luy secourusse d'vn si excellēt ministre pour executer sa iustice souveraine, avecques l'arrest lamentable de mes cruelles destinées.

Lettre de Bultazar Roy de Russie et de Bruzerbe Roy de Gaze, à Sydonie Roine de Guindaye, la requerant elle et sa fille les prendre à marri: & en refus de ce luy denoncent la guerre. Au 12. Juillet, chap. 42.

Bulthasar Roy de Russie, tāt en son nom comme en celuy des autres souverains Rois Orientaux , desquels le seing & le séel est apposé en ceste lettre, A Sydonie Roine de l'isle de Guindaye , enuoye le salut qu'elle peut receuoir si bon leur semble, en receuāt de son bon gré pour espoux, ceux qui autrement sont deliberez d'accôplir leurs volontez par force. Sçachez dōc, Roine de Guindaye , q ny l'iniute receüe pour l'amour de vo^e, ny vostre beauté, ny celle de vostre fille Diane, ne sont point encore hors de la souueurance de Bulthazar , & de Bruzerbe Rois de Russie & de Gaze. Parquoy nous auons pris terre en vostre Isle, avec vne puissante armée, vous requierāt auāt toutes choses, de no^e otroyer la paix, en nous otroyāt vous

Si vostre fille en mariage : ou si vous ne le faites, iusques à ce que la force nous aye fait la raison de ce, que la courtoisie nous pourroit auoir refusé, nous vous denonçons la guerre à feu & à sang: & faifos les dieux immortels inges des pertes & calamitez qui auendrōt à vostre occasion, inuoquās la fortune à nostre aide: qui veu nostre admirable armée, nous a dessi donné l'asseurāce, laquelle deffaut entierement en vos soiets, si vous ne les assurez, en nous assurāt la guarison des playes, dōt la douleur, l'amour & les injures cy deuāt souffertes, ont nauré nos couages à mort: en nous detenant vous & vostre fille par vos beautez, en vne trop plus cruelle guerre, q celle qui vo^e est très-cruellement appareillée, si vostre gracieuseté ne vous donne la paix, laquelle nous sommes déliberez de conqueter par force d'armes.

Reponse de Sydomie Roine de Guindaye, à Balthazar Roy de Russie, par laquelle elle l'avertit qu'elle deffendra sa chasteté tant qu'elle pourra, & que pluslost elle se tueroit que de luy obeir. Au 12. liure, cha. 42.

SIdomie Roine de Guindaye, à Balthazar Roy de Russie, & à to^e les autres Rois de sa lignee, lesquels iniustement sont venus avec luy enuahir son Isle, enuoye le salut, que les dieux ne leur doyuēt garder longuemēt

Ec ij

en vne tant defraisonnable querelle. Je ne seray point tant espouvanée, Roy Bulthazar : s'il me conuient à l'aduenir esprouner contre ma poistrine l'espée de Lucresse, comme la chasteté m'oblige maintenant à me deffendre contre la tienne. Mais si ny l'amour que ie porte au prince Grec, ny la crainte de sa grandeur, n'ont peu mettre ny paix, ny trefues, à la forte guerre que ie luy ay appareillée: à peine que la moindre guerre dōt le Roy de Russie me menace, me puisse causer aucune crainte , & encores moins est-il possible que la haine que ie luy porte, puise par son outrecuidance être conuertie en amour. N'estime point ma volonté si voleage ny inconstante , que la haine me face chercher la paix avec toy à mon deshōneur: puis que l'amour pour mon honneur me constraint de faire la guerre à l'encontre du prince Grec. La aux dieux ne plaise, que Sydonie estime moins la noblesse de son courage. que la grande force des armes, avec les quelles tu me menasse à feu & à sang: car avecques le feu & avecques le sang; je deffendray ma chaste volonté, & m'effayeray à la garder, de la mesme force par laquelle les dieux ont quelquefois permis qu'elie fust gardée cōtre eux-mesmes. Sachez qu'en me faisāt la guerre, tu la fais encores beaucoup

plus rigoureuse à ton honnur: & qu'en voulant consumer mon païs avec tes feux, tu ne pourras consumer le feu , dont le prince Grec m'a enflammée. Peut estre que tu respandras le sang de mes sujets , les mettant au fil de l'espée, mais quand tu l'auras fait, les espées ne defaudront point, ny à ma fille ny à moy, pour respandre encors le nostre : car nous aimerosons beaucoup mieux mourir en nostre chaste liberté , que viure en vne vile seruitude. La haine qui fit mourir la Roine de Carthage pour Enée, ne sera point mourir Sydonie pour dom Floriscl : mais elle la defendra bien de la crainte de la mort , afin de defendre la loyauté qu'elle luy doit, pour le fermé & ardent amour qu'elle luy a tous- iours porté, & qu'elle luy porte encore à present. Considere donc, Roy Bulthazar, qu'en me pensant gagner tu me perdras, & en me pensant offenser tu ne m'offenseras en rien: car l'espée ne me manquera point pour résister à ton offense : mais bien offendras tu de tes armes , les loix des dieux immortels, qui gouvèrnenent l'espée de la justice, laquelle a de beaucoup , plus grande force q la tien-ne: & offendras pareillement ce Prince Grec , auquel tu veux violer le droit de son mariage : car encors qu'il en ait iouy par tromperie, si est-ce q pour son honneur il ne

Ec iij

laissera point passer les iniures q̄ tu me seras, sans en demander la vengeance. Et puis que pour la reuerence qu'il me porte, il a gardé en ma faveur la vie à ceux qui pourchassoyent de luy oster sa teste, comme les Rois de Gaze, & des Messagetes, & autres de ta compagnie, en redront assuré tesmoignage: tu peux bien penser qu'il sera maintenāt autāt prest à leur faire perdre les têtes pour me complaire, cōme il a autrefois été prest à les leur garder pour l'amour de moy. Par quoy Roy Bulthasar, n'en treprés point vne guerre, par laquelle tu ayes espoir de gagner par haine, celle qui hait & se guerroye soy-mesme, contrignant le grand amour qui l'enflame, afin de ne laisser guerroyer son honneur. Ne demande point l'amour, ny la paix de celle qui n'ay paix, ny amour auccques elle, & encores moins auccques toy. Ainsi donc ic suis délibérée de defendre ma volonté, & de résister à la tiennē, & en gardant toujours ma chasteté accoustumée, ic souhaitray mon cher royaume, inuoquāt les dieux à ma iustice, & les hommes à ma defense. Or en me pourchassat cette paix, ic suis piste de soustenir la guerre telle q̄ tu me l'as dénoncée.

Félangue de la Reine Sydonie aux citoyens de Guindaye, incitant ses vaissaux à se dessendre vaillamment, et plus tost endurer la mort que laif

ser foulter leur renomme: et que de sa part elle ait
me mieux mourir, que tomber au peunoir de l'en-
nemi. *¶ 12. liure, chap. 43.*

S I le deuoir dont nous sommes redueables
à la vertu (mes chers amis & fideles ci-
toyens) ne nous cōmandoit de sacrifier plu-
stost nos vies pour la conseruation de nōstre
honneur, que de le laisser en tien corrōpre:
d'autant que l'honneur perdu nous ne pou-
uons plus auoir rien de bon durant ceste vie
mortelle, ceux pourroyēt se plaindre de l'is-
sue incertaine des choses qui avec bō droit,
& pour soustenir leur ancienne renōmée, se
seroyēt d'un franc courage abandonez aux
inconstāces de la fortune. Mais puis q nous
sommes obligéz à deffendre nōstre hōneur
jusques à la mort: la multitude des ennemis
ny l'enemement doutez d'yne bataille, ne
nous doit de rien espouuâter. Seulemēt no^z
deuōs craindre que la faute de cœur ne nous
face encourir quelque infamie, & que l'inju-
stice de l'ennemī ne nous dōnc plus de peur,
que nōstre bon droit de confiance: car par
telle lacheté ion pourroit redouter l'expe-
rience de fortune, laquelle donna jadis à six
mille Grecs, la victoire d'un million de Per-
ses, dōt il en demeura deux cens mille morts
en la plaine. La mesme fortune otroya au
Romains Lucule, n'ayat qu' dix mille foal-

Ec iii;

dats en ses tentes, de vaincte par sa vertu &
par son bon droit, le Roy Tigrane, & ses
infinis milliers de combatans : entre lesquels
y en auoit cinquante mille à cheual. Ceste
grosse armée fut deffaite & rompue en ba-
taille rangée, à enseigne desployée, & en
ouverte campagne, par ceux qui estoient
bien peu en nombre, mais beaucoup en ma-
gnanimité de courage: car par la raison de
leur bon droit, ils suffisierent à la faute du
nombre, & par la force de leurs bras, ils re-
sistèrent à la crainte de la fortune, comme
sçachans que la multitude des hommes ar-
mez ne rend point la victoire plus assurée:
& que pour estre en moindre nombre que
les ennemis, l'on ne doit point perdre l'asseu-
rance, & encores moins l'esperance de gai-
gner la gloire du combat. Il n'y a celuy qui
puisse fuyr la mort quand elle luy est desti-
née par les hauts dieux, mais aussi n'y a il
celuy qui ne soit obligé en mourant, à gar-
der sa bonne renommée: afin que la honte
& l'infamie de sa mort, ne souille l'ancien
honneur de sa vie. Vous cognoissez le bon
droit que i'ay en ceste guerre: Il vous peut
souvenir de l'obeissance que iusques icy
vous m'avez rendue, comme à vostre Roi-
ne: Et si ic ne suis trompée, il vous souvient
encores des guerdons que vous avez receus

de vostre loyauté. Je croy que vous ayez la tyrannie en horreur, & pese que chacun de vous est autant prest à la rechasser de soy, comme appareillé & obligé à receuoir la mort pour l'entretienement de la liberté, en laquelle ie vous ay tousiours entretenus & defendus iusques icy. Nous aurons à nostre aide les dieux immortels, comme ceux qui sont les certains vengeurs des outrages, & les assurerz protecteurs de l'innocence. Si donc la raison, le bon droit & l'aide des dieux ne nous defaillent point en ceste querelle : faisons que le bon courage ne nous soit point defaillant, & quand la fortune voudroit estre envieuse de nostre bō heur, choisissons plustost vne mort honorable, qu'une mort honteuse avec vne miserable servitude. Considerez aussi de vostre part, que moy refusant les alliances de ces Rois Barbares : vous deffendrez seulement ma querelle priuée, mais encors la vostre publique, avec vos biens, vostre liberté, vos femmes, & enfans : attendu les calamitez que vous endurerez à l'advenir, si vous avez de tels tyrans pour vos seigneurs. Prenez donc cœur mes amis, & monstrez maintenant la prouesse & la vertu que vous avez, & qu'il vous est besoing de montrer, pour vous deffendre de ceux qui ont entreprins vostre ruine. Faites que

DV XII. LIVRE

lon voye leurs desponilles pēdues dans nos
tēples pour immortel trophée de vostre vi-
ctoire, & croyez q̄ le Roy de Russie ne trium-
phera jamais de la loyauté laquelle Sydonie
doit à celuy qu'elle a premierement receu
pour mari: ains au contraire que l'espée du
Barbare n'apparoistra si tost entre nos murs,
que la mienne n'apparoisse incontinent dans
la poictrine de ma fille & de moy, afin q̄ par
ceste franche mort, ie deliure ma vie de sub-
jection, laissant le corps sans aucune tache,
trespassé sus la froide terre, & satisfaisant
par l'immortalité de ce sacrifice, à celuy le-
quel (comme i'espere en vostre vertu) vous
avez fait de vous-mesmes avant que ie me
voye en vne telle extremité. Mais ie suis tāt
asseurée de la iustice des dieux, & de la force
de vos dextres, que ie m'assure encores d'e-
stre excusée de ce sacrifice dont ie parle: & q̄
vous le ferez tomber sus nos ennemis à leur
grāde cōfusion, & à vostre perpetuelle gloi-
re. Or en ceste confiance, ie feray fin à mes
paroles, pour en voir commencer l'effect, &
inuoqueray à la defense de nostre liberté, la
faueur des dieux, & le secours des cheualiers
étranges qui sont maintenant en ma cour: &
par ce que mes thresors pour grands qu'ils
soyent, n'esperoyēt suffisans pour recōpenser
leur vertu, ie les supplie auoir esgaid à l'hō-
neur & à l'immortel renō qui leur est appar-

reillé pour la vraye &meilleure recōpēse du
trauail qu'ilsquierēt to^z les ious errāns par
le mōde, afin d'ēployer la force de leur hau-
te cheualerie:car maintenāt ils en ont trou-
ué vne tressuste occasion en ceste guerre.

*Lettres de la Roine Sydonie au Roy Amadis
de Gaule, & Oriane par laquelle elle leur fait en-
tendre l'accomplissement de quelques Prophéties
ia passées, & qu'il en resté quelques autres, aus-
quelles ils doyent mettre fin.* Au 12. lvs. cba. 60.

A V Tresexcellent prince le Roy Amadis
de Gaule, & de la Roine Oriane, Sydo-
nie Roine de l'Isle de Guindaye, & tous les
Princes, Rois, & Roine, assiéblées en sa gran-
de Cité, enuoyé le salut, que la fortune leur
a ottroyé apres plusieurs calamitez passées.
Seachez donc (tresexcellēt Roy) que l'incon-
stante fortune depuis que la deſguifée Da-
raide eut mis le prince Grec avec ſa tête en
ma puissance, reduit nostre grādeur en telle
extremité, q nous & les nostres eſtions tom-
bez en vne miserable feruitude, ſi les victo-
rieux princes, le Roy dom Falanges d'Aſtre,
& la cheualeureuse Roine Alaſtraxerée, ne
nous euſſent ſecouru en ce beſoing: car ma
cité eſtāt presque prinſe des ennemis, qui ja
commençoyé à entrer dedans: ces deux no-
bles princes, n'oſterent ſeulement aux Rois
de Russie, & de Gaze, la cité, & la victoire
q'ils estimoyent deſſa certaine: mais enco-

res les rompirent & mirent en route, eux & leurs confederez: de facon qu'ils nous remirent en nosme premitre liberte, & en nos anciens heritages. Au moyen de quoys selo les propheties de ma belle Diane, Daraide ayat passé la caue de Phebus, decapita en ma presence dedans la tour de Diane, la statue de dom Florisel, la teste duquel me priua de rosentimés, & fit efforcer dom Rogel de Grece, à venger la mort de son pere, par le trespass de Daraide. Et tant aspres fut le combat entre eux deux, & avec telle effusion de leur sang, outre celuy lequel ils auoyent perdu ce mesme iour: que finablement ils tombèrent tous deux par terre comme morts, iusques à ce que la braue Serpente & victorieuse Roine, recognoissant selo les propheties, son cher enfant sous l'habit de Daraide, le resueilla par ses douloureux cris & gemissemens mortels: ce qui lui fut occasio de perdre le nom de Daraide, & recouurer celuy d' Agesilas, avec ma fille Diane pour son espouse: laquelle il auoit ia gagnée par la loyauté & constance de son amour, en vertu duquel ils ristrent en liberté, & hors de prison, l'infant dom Rosaran, & la Duchesse de Bauicre en la tout enchantée: desquels ils demeurerent prisonniers sans en pouuoir sortir, iusques à ce que les deux les plus accomplis en loyauté d'amour, leur en puissent donner le

moyen , & à nous la consolation de la tristesse que nous souffrōs pour leur absence, laquelle durerà iusques à ce que les excellēs Roy & Roine de la grand' Bretaigne aient entré au chasteau enchanté, en les deliurant de prison, à la grand' gloire de leurs amours loyales , & à la consolation de nous tous. Pour dōc trouuer quelq paix en ceste guerre, nous vous prions & supplions de la nous moyennier par vostre venue: ce qui toutnerà à vostre grande louange , & à nostre repos, sans lequel nous demeurrons iusques à ce que par vostre arrivée vous ayez donné fin à cest enchantement , & mis en liberté ces deux loyaux amans de nostre lignage.

Lettre d'Amadis de Gaulle, & Amadis de Grece, aux Princesses de l'Isle Solstice, leur priēt d'accepter la paix qu'ils ont délibéré mettre entre elles. An 12. duire, chap. 64.

A Vx tresexcellentes & tresbelles Princesses de l'Isle Solstice , Amadis de Gaulle, Roy de la grand' Bretaigne , & Amadis de Grece, Empereur de Trebisondē, prince de Grece, de la grand' Bretaigne, de Gaulle, & Roy de Rhodes, salut: & avec iceluy, paix & repos à vostre perilleuse guerre. Sçachez q̄ la fortune & la tēpeste nous ayāt pousséz en ceste Isle avec les Roines & princes de nostre cōpagnie, nous auons entendu la guer-

D V . X I I . L I V R E

re que vous faites l'un contre l'autre : par-
quoy desirans vous mettre en amitié, nous
vous envoions la belle duchesse Sirisie, la-
quelle vous dira de nostre part ce que luy a-
urons donné en charge, vous priant la croire
comme nous-mesmes. Ainsi desirâs mettre fin
à vostre trauail, nous vous envoys la paix,
laquelle vous ne pouuez refuser, ny l'une ny
l'autre, au moins si vous avez encors quel-
que charité de sœurs devant les yeux.

*Lettre du Chevalier Afronter, aux princes &
princesses de Grece, cointenant quelque prophétie par
laquelle il espere estre vêgé d'eux. An 11. li. ch. 66.*

AVx tres excellēs Princes & Princesses de
Grece, l'Afronter des russes, seigneur
des cautelles, chastieur des nonchalans, con-
seilleur des voyageurs, & trôpeur des inicieux
conseillez, salut vous envoye : afin qu'avec
iceluy vous-vous puissiez maintenir en re-
pos iusques à ce que vous ayez fait l'expe-
riēce de mes stratagemes. Je suis sorti de vo-
stre puissance, & me retrouue maintenant en
la miene : apres auoir été autant bien traî-
té par les damoiselles, comme j'ay delibéré
de les traitter, si quelō fois ie les puis auoit
en mon pouvoir, pour leur en rendre la pa-
reille. Ce qui me fait souhaitter messeignirs,
de vous tenir bien tost tant que vous estes,
entre mes mains, comme ie pense qu'il auien-
dra, si les prophéties de mes dieux ne me dé-

çoivent: car ic trouve par icelles, & vous en souuientez si bon vous semble, que bien tost les forces affrontees, domterot par vne secrete emboscade, la maison de Grece, & q les braues lions du Cheualier Liebraston, seront subiuguez, & les forces de leur sengles affoiblies: iusques à ce que le seigneur des ruses les remette en liberte, par les obscures nuées de son sçauoir, à sa grāde gloire, & à la louange de celuy qui les fera iouir de celle clemence, pour le guerdon de la rigueur passée: & en attendant celle guerre, je vous envoyeray la paix, sans laquelle il est impossible de bien dresser ce qui est nécessaire à vne armee.

Lettre teméraire de Bruzarre Roy de Russie aux princes de Grece, les menaçant de destruction & ruine. Au 12. lince, chsp. 100.

Dom Bruzarre Roy de Russie cōfederé avec cent soixante Roys de l'Oricat, par le cōseil & diuine permission de nos souverains dieux, desdaignez de tant d'offenses qui leur ont été faites par la maison de Grece: ayant tant de fois attrouvé les campagnes du sang de leurs serviteurs, & mis le feu dans leurs Mosquées, ont maintenant assemblié leur armee ensemble: par ce que la fumée des temples bruslez, comme fortat d'un encens souer, & morce de devant les diuiues maiesles, pour en requerir la vengeance, & a passé ius-

D V . X I I . L I V R E D' A M A D I S .
ques dedans leur plus souverain ciel Empi-
rée. Parquoy nous auons ordonné, selon la
puissance à nous ottroyée de par les dieux:
que toute la maison de Grece passera au fil
de nos spées, & toutes leurs citez seront ar-
ses de nos flambeaux: afin que puis apres
les Russiens les facent d're chef rebastir à la
grand gloire de leur vertu, & à l'honneur
immortel de nos dicux: desquels inuoquant
le nom, nous vous envoions signifier cest
arrest, sans autrement vous aduertir du tour-
ny de l'heure que nous le mettrons à exé-
cution, & afin que vous luy adioustiez en-
tiere croyance, nous l'auons signé de nos
seings, & scellé de nos armes royalles: &
vous l'auons voulu enuoyer par ces créatu-
res autant peutes, comme celles qui le doy-
uent executer seront grandes. Et jusques à
ce nous prions nos dieux vous conseruer en
santé pour vostre plus grande maladie, vous
assurant qu'apres vne brifue paix, vous au-
rez vne longue guerre: en laquelle nous pro-
mettons aux grandes mers, & aux larges
campagnes, de les courrir de nos armées,
& les faire rougit de vostre sang.

Fin de l'extrait des Amadis de Gondej

